



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 29 novembre 2022
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Yves Filippozzi

M. Yves Filippozzi, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 23 novembre 2022.

L'appel fait constater la présence effective de 68 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 35. Dès lors, M. Yves Filippozzi, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h07 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il rappelle en outre l'article 59 du règlement du Conseil, exigeant de tout membre du Conseil de se récuser lorsqu'il ou elle a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés :

Mathieu Balsiger, David Béguelin, Gregory Bovay, Marie-Galante Forestier, Marisa Gullo-Ott, Florence Helg, Isabelle Jolivat-Zwissig, Roland Karlen, Tommasina Maurer, Cédric Montet, Jérémy Repond

Absent : -

Démissionné : François Golay

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Commune – présent : Stéphane Roulet

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 4.1 Interpellation de M. Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s, intitulée « Pour une annexe à l'Auberge communale modulable à vocation socio-culturelle » (01-11-2022)
 - 4.2 Interpellation de M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s, intitulée « Transports scolaires » (27-09-2022)
 - 4.3 Interpellation du Gdl intitulée « Quel potentiel d'amélioration pour la Commune de Blonay – Saint-Légier » (27-09-2022)



- 4.4 Interpellation de Mme Dolores Gédet, les Vert.e.s, intitulée « Démarches participatives dans notre commune » (01-11-2022)
- 4.5 Postulat de M. Marc Chatelain, PLR, intitulé « Mobilité 2024 – Réflexion sur un concept de transports publics innovant » (31-05-2022)
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
Communication No 24-2022 – Convention de 8 communes avec Lavaux Patrimoine Mondial (LPm)
Communication No 25-2022 – Contrôle des logements vides et déterminations des domiciles fiscaux
Communication No 26-2022 – Vacations municipales – Etat au 30 septembre 2022
Communication No 27-2022 – Répartition de la fiscalité - Commune
Communication No 28-2022 – Passerelle d'Hauteville
Communication No 29-2022 – Budget 2023 – Informations complémentaires
6. **PREAVIS N° 29-2022** relatif au budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)
7. **PREAVIS N° 30-2022** relatif au budget 2023 du Fonds Culturel Riviera
8. **PREAVIS N° 31-2022** concernant le projet de budget 2023
9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 9.1 Interpellation de M. Romain Belotti, ELU, intitulée « Pour un accès à l'eau de la commune tout au long de l'année sans restriction ni taxes supplémentaires »
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à la majorité (66 oui, 0 non, 1 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2022

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (65 oui, 0 non et 2 abstentions).

3. Communications du bureau du Conseil

M. Yves Filippozzi, Président, annonce

Représentations :

- 18 novembre 2022 aux funérailles de Mme Marie-Anne Degex-Waldburger, épouse de M. Bernard Degex, Municipal
- 29 novembre 2022 aux funérailles d'un proche de M. Alain Salanon, Conseiller communal

M. le Président donne lecture du courrier suivant :

- 7 novembre 2022 de Mme Jacqueline Chevalley concernant une suggestion de parc de jeu pour chiens à St-Légier (annexé au PV)
- 15 novembre 2022 de Caroline Monnet et Yves Bianchi-Pastori concernant une demande d'aide pour place en crèche (annexé au PV)
- 21 novembre 2022 de Pro Natura Vaud (annexé au PV)
- 28 novembre 2022, démission de François Golay (annexée au PV)
- 21 novembre 2022, lettre adressée au CODIR de l'ASR concernant la contribution financière 2022 et 2023 (annexé au PV)



Représentations :

- 12 novembre 2022 au concert annuel de l'Amicale Fanfare de l'Automne
- 25 novembre 2022 à la soirée annuelle de la FSG Blonay

M. Yvan Kohli, PLR

Se dit surpris de la lecture de la lettre de Pro Natura. Etant membre de la commission d'étude du PA, qui a reçu Pro Natura, les membres ont eu la possibilité de s'expliquer, tout comme M. Yves Filippozzi en sa qualité d'opposant. Il est donc d'avis que de joindre ladite lettre au PV serait suffisant et il demande également de joindre la réponse et l'argumentation du Canton.

M. le Président

Répond qu'il ne fait qu'appliquer la loi sur les communes et qu'il n'a dès lors pas d'alternative que de la lire.

4. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

4.1 Interpellation de M. Matthieu Sesseli, PS & Allié.e.s, intitulée « Pour une annexe à l'Auberge communale modulable à vocation socio-culturelle » (01-11-2022)

M. Matthieu demande un report à la prochaine séance car, étant en déplacement, il n'a pas pu en discuter avec le groupe.

4.2 Interpellation de M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s, intitulée « Transports scolaires » (27-09-2022)

Ce dernier constate qu'il est d'abord fait références aux finances et ensuite à la sécurité, notamment les gains qui ont pu être faits par la Commune, ce qui représente dès lors les pertes faites par les familles. Il attire l'attention sur la nécessité d'anticiper pour 2023 et de voir comment sera appliquée la décision du Conseil d'Etat de subsidier à 50 % les abonnements Mobilis.

Concernant la sécurité, il avait demandé que cela soit mis en forme pour la rentrée scolaire 2023. Il se réfère à la réponse de la Municipalité et cite « *cette décision devrait idéalement être prise avant la fin du premier trimestre* ». Il ose espérer que le conditionnel devienne un futur et que l'idéal devienne la réalité sinon il se verra obligé de voir s'il accepte ou refuse la réponse et se réfère avec humour à la Vallée de Joux où il y a 23 sens du mot « oui » dont 6 veulent dire non !

Il n'y a pas de résolution.

4.3 Interpellation du Gdl intitulée « Quel potentiel d'amélioration pour la Commune de Blonay – Saint-Légier »(27-09-2022)

Mme Anna Hellmüller, Gdl, remercie pour la réponse dont elle se dit satisfaite. Elle va cependant en discuter avec son Groupement afin de voir s'il y a d'autres questions. Elle se permet néanmoins de corriger le titre, à savoir qu'il ne s'agit pas d'amélioration pour la commune de Blonay - Saint-Légier mais pour l'éclairage public. Le bon titre est donc : « Eclairage public, quel potentiel d'amélioration pour la Commune de Blonay – Saint-Légier ».

Il n'y a pas de résolution.

4.4 Interpellation de Mme Dolores Gédet, les Vert.e.s, intitulée « Démarches participatives dans notre commune » (01-11-2022)

Elle remercie pour la réponse et souligne avoir vu l'évolution positive des démarches participatives.

4.5 Postulat de M. Marc Chatelain, PLR, intitulé « Mobilité 2024 – Réflexion sur un concept de transports publics innovant » (31-05-2022)

Ce dernier remercie pour la réponse qui fait référence à un programme réjouissant et se dit très motivé à voir la suite.



Mme Carole Roulet, Gdl

Se réfère au postulat déposé le 28 septembre 2021 à Blonay et St-Légier concernant du matériel de sport en libre-service et gratuitement.

Elle souligne qu'aucune réponse n'a été donnée ni par Blonay, ni St-Légier et elle souhaite savoir quand cette dernière sera fournie.

M. le Syndic,

Confirme que ce postulat est en effet en souffrance mais que le sujet a été discuté en séance de Municipalité ce même jour. Un rattrapage de ces postulats sera effectué en début d'année, dont celui qui vient d'être exposé.

5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, Syndic

Préavis : aucune annonce

Communications écrites :

Communication No 24-2022 – Convention de 8 communes avec Lavaux Patrimoine Mondial (LPm)

Communication No 25-2022 – Contrôle des logements vides et déterminations des domiciles fiscaux

Communication No 26-2022 – Vacances municipales – Etat au 30 septembre 2022

Communication No 27-2022 – Répartition de la fiscalité - Commune

Communication No 28-2022 – Passerelle d'Hauteville

Communication No 29-2022 – Budget 2023 – Informations complémentaires

6. PREAVIS N° 29-2022 relatif au budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

M. Yves Filippozzi, Président demande à M. Christian Ferrari de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman.

En conclusion et vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission intercommunale d'équipement du Haut Léman (CIEHL) aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°29-2022.

- Adopter le budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

Au vote, le préavis municipal n°29-2022 est accepté à l'unanimité (67 oui, 0 avis contraire et 0 abstention).

7. PREAVIS N° 30-2022 relatif au budget 2023 du Fonds Culturel Riviera

M. Yves Filippozzi, Président demande à M. Matthieu Sesseli de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera recommande aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°30-2022



- Adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.

Au vote, le préavis municipal n°30-2022 est accepté à la majorité (62 oui, 1 avis contraire et 4 abstentions).

8. PREAVIS N° 31-2022 concernant le projet budget 2023

M. Yves Filippozzi, Président annonce que le préavis n° 31-2022 sera traité de la manière suivante :

- A) Remarques générales page par page**
- B) Budget chapitre par chapitre + annexes**
- C) Rapport de la commission des finances.**

M. Yves Filippozzi, Président demande à M. Pascal Viénet de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions finales de la COFIN :

Vacations municipales

En vertu de l'art. 47, ch. 2 du Règlement du Conseil communal (CC), il appartient à la Commission des finances (COFIN) de contrôler, vérifier et rapporter sur la rémunération de l'exécutif communal.

Dans sa séance du 01.03.2022, le Conseil communal a voté l'amendement suivant proposé par la COFIN au préavis 1-2022 :

« Plafonner le nombre d'heures de la rémunération variable (poste 2 du budget 2022) à hauteur de 2'200 heures pour l'ensemble de la municipalité (amendement No 1) ».

Ce quota a été déjà largement dépassé au 30 septembre 2022. Cette situation aurait dû générer au moins une communication au Conseil communal dès le dépassement connu et non pas seulement à la COFIN. Partant, la COFIN sollicite de la Municipalité qu'elle informe le Conseil communal de manière suffisamment détaillée sur le dépassement, en extrapolant celui-ci sur toute l'année 2022, lors de la séance du 29.11.2022 consacrée à l'examen du budget de fonctionnement pour 2023.

Si besoin est, la COFIN rappelle que le préavis 1-2022 est valable pour l'ensemble de la législature 2022-2026. Nous en déduisons que l'amendement, qui s'y rapporte, est aussi valable pour toute la législature. Par conséquent, la Municipalité devrait s'y conformer. A ce titre, la COFIN constate avec regret que le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2023 prévoit 3700 heures de vacations, soit une augmentation de 68% par rapport aux 2'200 heures arrêtées dans l'amendement No 1 précité. La COFIN rappelle qu'en cas de dépassement du cadre fixé, il appartient à la Municipalité de revenir devant le Conseil communal avec un préavis dans les meilleurs délais.

Vœux de la COFIN au sujet des vacations municipales

1. La COFIN suggère à la Municipalité qu'à court terme, la rémunération de l'exécutif communal passe à un traitement fixe évalué objectivement et à la suppression des vacations. Ceci se fait ailleurs dans d'autres communes du canton.
2. Dans ce sens, la COFIN a émis deux variantes :



Variante A : cette nouvelle forme de rétribution intervient dès le budget de fonctionnement 2023 et les vacances sont supprimées dès 2023.

Variante B : cette nouvelle pratique ne débutera qu'en 2024, cas dans lequel des règles de fonctionnement des heures de vacances admissibles pour l'année 2023 seront établies (par exemple : a) pour tel type d'activité 100% des heures sont comptées ; b) pour tel type d'activité de représentation les deux premières heures sont comptées ; c) pour tel type d'activité de représentation la première heure est comptée, etc.) et transmises aux commissions de surveillance.

Personnel communal

Dans le cadre de la présentation de la fusion, les deux municipalités s'étaient engagées d'une part à garder tout le personnel communal et d'autre part à n'effectuer aucun engagement. Or, il ressort du tableau remis qu'il y avait 94.63 ETP au 1.1.2022 et 98.48 ETP au 31.12.2022, soit une augmentation de 3,85 ETP, ce qui n'est pas acceptable. En outre, le budget de fonctionnement 2023 prévoit 102.93 ETP, soit une nouvelle augmentation de 4,45 ETP ou 4,5186 %.

Comme déjà indiqué dans le rapport sur le budget 2022 (préavis 20/2022), il est pratiquement certain qu'il existe des doublons au sein de certains postes de l'administration communale. Forte de ce constat, la Municipalité s'était engagée d'une part à ne pas réengager en cas de départ naturel sans une analyse approfondie et d'autre part à fournir à la COFIN une vision à 5 ans du nombre d'ETP. La COFIN n'a pas reçu de document sur cette planification à venir.

La COFIN souligne aussi que si la fusion n'a pas vocation à générer des économies, elle a notamment pour but d'utiliser les ressources de manière économe et d'optimiser au maximum les ressources. Or, des départs sont annoncés au sein du personnel communal. Avant d'engager, il faut optimiser les postes en fonction du besoin. Enfin, la COFIN a été unanime sur le fait qu'elle ne visait pas à supprimer des créations de postes en tant que telles, mais que, faute de disposer du programme de législature et d'informations minimales sur le cahier des charges afférents à ces postes, il n'était pas raisonnable d'avaliser leur concrétisation.

Amendement – Tableau des charges par nature comptes 301, 303, 304 et 305 (page 76)

Suite La COFIN refuse l'augmentation de 4,45 ETP prévue dans le budget 2023 et veut garder ce nombre à 98.48 ETP. Les montants prévus pour le personnel administratif & d'exploitation (compte 301), assurances sociales (compte 303), caisses de pensions & de prévoyance (compte 304) et assurances accidents & maladie (compte 305) sont ainsi amendés et réduits de Fr. 560'000.00.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres la COFIN, à l'unanimité, recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis amendé n°31-2022.

- Adopter le budget 2023 amendé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 79'594'845.00
Recettes	<u>CHF 79'398'230.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 196'615.00</u>

La Présidente : Anne Weill-Lévy

Le rapporteur : Pascal Viénet



M. Yves Filippozzi, annonce que le préavis n° 31-2022 sera traité de la manière suivante :

- D) Remarques générales page par page**
- E) Budget chapitre par chapitre + annexes**
- F) Rapport de la commission des finances.**

M. Le Président demande de préciser le numéro du compte ainsi que le numéro de la page avant chaque question ou remarque.

M. le Syndic,

Pour éviter tout malentendu, il cite la page 2 du rapport (vacations municipales) : « *En vertu de l'art. 47, ch. 2 du Règlement du Conseil communal (CC), il appartient à la Commission des finances (COFIN) de contrôler, vérifier et rapporter sur la rémunération de l'exécutif communal* ». Il souligne qu'il est bien question de la fixation des indemnités mais pas du contrôle qui appartient à la COGEST.

« Si le budget est au cœur du fonctionnement des finances communales, il joue aussi un rôle politique et économique de premier plan. En d'autres termes « le budget est l'instrument par lequel la Municipalité va hiérarchiser ses priorités et les traduire aux moyens d'actions »

Notre programme de législature qui sera remis pour la fin d'année viendra le confirmer.

Pour bien appréhender ce budget important pour l'année 2023, je m'exprime au nom du collège municipal unanime afin de requérir votre confiance nous permettant d'atteindre un environnement propice à maintenir, voire améliorer les prestations auprès de notre population pour ces prochaines années.

Plusieurs mois ont été nécessaires aux membres de la Municipalité pour découvrir, comprendre et s'approprier les situations et les enjeux de chaque dicastère. Les surprises sont parfois de taille ! La communication qui vous a été remise cet après-midi est en partie le reflet !

Les charges de travail des services communaux ont eu des impacts sur une recrudescence d'activités de la Municipalité en plus des tâches extraordinaires découlant de la fusion et qui ont également des incidences sur les vacations (communication 26-2022). La Commission de gestion pourra apprécier ces incidences détaillées dans le cadre de l'exercice 2022 sous revue.

Bien entendu que nous imaginons bien que les commissions de gestion et des finances n'ont pas été épargnées non plus avec 2 boucllements des comptes et deux budgets à traiter la même année ! du jamais vu ! mais il ne faut pas perdre à l'esprit que c'est de loin la plus grosse fusion depuis plus de 50 ans à Montreux et qui plus est...au travers de contraintes épidémiques et géopolitiques.

Le budget 2023 est impacté notamment par l'engagement de personnel. Chaque poste a fait l'objet d'une évaluation argumentée par le service puis, le ou la déléguée municipale. Les membres de l'exécutif reviendront à ce sujet au moment du traitement de la ligne budgétaire concernée.

La population de Blonay – Saint-Légier arrêtée à quelques 11'500 âmes avant la fusion. Elle atteindra en 2023 plus de 12'500 habitants ce qui revêt une situation croissante particulière dont la pression ne cesse d'augmenter avec plus de 8 plans d'affectations en cours.

Depuis 2018, pour les projets d'envergure, la démarche de participation collective est obligatoire. C'est également le cas pour l'importante réalisation du PAcom qui déclenche de nombreuses séances avec la population et des préparations également. Les 2 PGA des 2 anciennes communes, ont plus de 40 ans...n'en faire qu'un est une charge supplémentaire importante au moment de la fusion... et c'est aussi unique !



L'Agglo Rivelac suscite un engagement supplémentaire en matière d'aménagement du territoire avec les SRGZA ou encore la mobilité impliquant notre service de l'urbanisme.

Le déploiement de l'informatique n'a pas été aussi bien mis en place qu'imaginé par les mandataires. Le Municipal en charge du COPIL et non réélu a été mandaté quelques mois pour garantir un suivi sans coupure. Force est de constater que l'informatique reste un domaine coûteux et complexe ! Notre personnel communal n'a donc pas été épargné et pas seulement pour des questions informatiques. Les requalifications des postes a mis à l'épreuve une grande partie de notre personnel.

En 2023, nous avons deux départs programmés de collaborateurs avec un cahier des charges de cadres. Il s'agit de 2 départs à la retraite au Service de l'Urbanisme et des Travaux et aux Finances. En temps normal, il aurait été aisé de veiller à 1 mois de doublon de postes entre le départ et la prise d'activité. On ne remplace pas un cadre qui a 35 ans de loyaux services et une connaissance historique de sa commune par une simple rocade de poste.

S'il y a eu un point commun d'importance entre les partis lors de la campagne pour élire les nouvelles autorités communale a bien été le renforcement des liens avec la population et de s'engager pour le « Vivre ensemble ». La Municipalité assure la courroie de transmission en s'efforçant de répondre aux nombreuses sollicitations.

Les 2 centres de déchetteries ont suscité de nombreuses interventions de la population et nous avons harmonisé leur gestion avec un maintien des prestations, voir une amélioration de celles-ci.

En ce qui concerne la charge de travail de la Municipalité, celle-ci se traduit par une augmentation des vacances. C'est juste. Exceptionnellement, les détails de celles-ci ont été remis à la fin de l'été à la COFIN. La Commission des finances nous demande de nous y conformer et de revenir avec un préavis devant le conseil communal. Nous en prenons acte et nous veillerons à la bonne pratique en la matière.

Quant au vœu de la COFIN, la municipalité répondra au début de l'année prochaine après avoir fait un bilan de la 1^{ère} année.

En tout état de cause, le traitement de ce dossier, complexe, relèvera des compétences et attributions de la COGEST.

Pour terminer, de vous informer de la situation arrêtée au 31 octobre des recettes fiscales qui nous permet d'affirmer que nous bouclerons cette année 2022 avec des recettes supérieures aux prévisions, ce qui est de bon augure pour le bouclement des comptes.

Dans un respect mutuel des rôles de chacune et chacun, la Municipalité s'engage à rencontrer la COFIN et la COGEST dans le courant du 1^{er} trimestre 2023 pour échanger de manière constructive des relations que nous entendons renforcer. «

A. Remarques générales - p. 1 à 16

La discussion sur les remarques générales est ouverte,

Mme Carole Roulet, GdI

P 13, section 610.00 – Police. Elle a bien pris connaissance de la lettre de la commune adressée à l'ASR, toutefois elle rappelle que lorsque l'on établit un budget, il faut toujours avoir la prudence devant les yeux. Or, à ce jour, il n'est pas sûr que l'ASR entrera en matière avec ledit moratoire pour 2023. Il faudrait donc compter les charges ASR dans leur totalité et venir par après avec une bonne nouvelle. Il s'agit surtout d'enlever des recettes si ces dernières ne sont pas sûres. Il s'agit de principes de base comptables.



Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Mentionne que dans le préavis il est indiqué un montant de CHF 750'000.- et dans la lettre à l'ASR, CHF 575'000.-. Elle souhaite donc savoir ce qu'il en est.

M. Bernard Degex, Municipal

N'a malheureusement pas les chiffres exacts avec lui. Il ajoute que la Municipalité a eu une importante discussion pour savoir quel chiffre mentionner dans le budget. Au final, il a été décidé de mettre le chiffre voté par le Conseil intercommunal de l'ASR, soit le budget réel de l'ASR, qui a aussi été reporté ainsi dans les autres communes. La Municipalité a aussi pensé que c'était un acte politique fort envers l'ASR que de mettre le budget voté avec les anciens coefficients sous moratoire, tout en indiquant les informations mentionnées à la p. 13.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Précise que dans la lettre, il s'agit du chiffre concernant l'année 2022. Le moratoire demandé est basé sur la population 2022, soit CHF 574'000.-. Pour 2023, le montant est de CHF 750'000.- pour 12'400 habitants avec un même coefficient.

Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Demande s'il pourrait y avoir une mauvaise surprise au sujet de la facture 2022.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Précise que les factures de l'ASR sont toujours émises l'année d'après et il n'y aura donc pas de correction sur l'année 2022.

M. Bernard Degex, Municipal

Confirme qu'en effet, il pourrait y avoir cette mauvaise surprise si le nombre d'habitants devait être supérieur à 12'000 en fin d'année, comme ce fut le cas dans le passé à La Tour-de-Peilz.

Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Souligne donc qu'il pourrait y avoir une mauvaise surprise 2022 et que la commune se montre très optimiste pour 2023.

M. Bernard Degex, Municipal

Précise que c'est en effet la raison pour laquelle le moratoire est demandé pour les 2 années car le début des négociations a eu lieu début 2019.

Mme Anne Weill-Lévy, Présidente COFIN

Se réfère à l'Art 40 de l'ASR et mentionne que si l'on cumule les 2 montants cela représente 1,5 mio de risques.

Mme Sarah Lisé, Municipale acquiesce.

Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Selon les statuts de l'ASR, ce sont les communes qui décident à l'unanimité s'il y a un changement dans les statuts. Or s'il y a un moratoire cela signifie qu'il y a un changement des statuts. Elle demande donc quand la commune peut espérer une réponse de l'ASR concernant un moratoire.

M. Bernard Degex, Municipal

Un moratoire est demandé car une étude est en cours depuis 2019 pour trouver une solution de nouvelle répartition des charges financières de l'ASR. S'il y a des changements de statuts cela prendra 12 à 18 mois pour trouver un consensus politique. Quand les communes seront alignées au niveau du comité de direction, il y aura ensuite des propositions de modifications qui seront soumises à tous les conseils communaux qui devront les valider unanimement.



- Présentation de la Municipalité p. 1 à 2
- Evolution et analyses, p. 3
- Charges et revenus par nature, p. 4 et 5
- Personnel, p. 6
- Sections détaillées p. 6 à 14
- Report de charges cantonales et intercommunales, p. 15
- Charges intercommunales et de péréquation, p. 15 et 16
- Résultat et autofinancement, et résultat, p. 16

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexe.

1. Administration générale - p. 19 à 26

La discussion est ouverte, 1 :14 :23

Mme Carole Roulet, Gdl

P. 20, 3111 – Achat bureautique / téléphonie. Elle se dit surprise de constater qu'il y a deux smartphones et demande une explication.

P. 21, 111,00.3185.00 Honoraires et frais divers. Au vu des CHF 15'000.- mentionnés elle se demande s'il est aussi dangereux de travailler à l'administration ou si c'est pour l'ensemble des corps de métiers. Et si tel est le cas, pourquoi cela n'est-il pas réparti dans les différents chapitres comme les autres charges du personnel.

M. le Syndic,

Précise que les smartphones sont des outils de travail, pareils à des ordinateurs et qu'il y a des changements de 2 appareils prévus tous les ans.

Le budget santé au travail se trouve auprès des RH, qui est le cœur névralgique de ce domaine. Il s'agit du choix de la Municipalité car ce sont les RH qui sont en charge de mener le concept de la sécurité au travail.

Il apporte également des compléments d'information concernant le poste d'archiviste qui est un travail essentiel pour une commune, comprenant l'archivage des PV, des courriers mais aussi des documents historiques. A ce jour ces activités sont assurées par M. Gianni Ghiringhelli, un retraité actif et la commune cherche donc un petit renfort à son activité à 20%. Le profil souhaité est : un.e agent.e en information documentaire ou un.e bibliothécaire et archiviste qui serait engagée au 1^{er} janvier 2023 à 20% et travaillerait en collaboration avec l'archiviste ou alors à 50%, avec un temps de transmission du savoir-faire.

Le poste de communication a déjà été présenté l'année passée. Il s'agit d'un poste à 50% qui sera en charge de plusieurs missions qui sont indispensables pour une commune de cette taille, soit : communication institutionnelle, stratégie web, collaboration à certaines manifestations. Lors des dernières manifestations, il a été remarqué à quel point il est important de communiquer avec la presse. Il s'agit donc d'un service dynamique et proactif qui pourrait gérer de nombreux dossiers, à court et moyen terme et appliquer la politique de communication qu'entend développer la Municipalité. Ce poste permettrait aussi de réaliser des communications interservices, ainsi qu'avec les autorités régionales, communales et cantonales, de même qu'avec la population. Il s'agit des relations avec les médias (communiqués et conférences de presse) et de rédaction de supports de communication, ainsi que de la gestion des réseaux sociaux. Il ajoute qu'il a souvent été dit que la Municipalité ne communique pas assez mais elle a le nez dans le guidon. Il s'agit aussi d'avoir une personne à leur côté et pouvoir répondre aux attentes des services de l'administration générale et notamment les Conseillers communaux.



M. Bernard Degex, Municipal

« Permettez-moi d'intervenir au sujet des EPT et de l'amendement de la COFIN. Lors de la séance de ladite commission, les différentes municipales et les différents municipaux ont défendus les postes qui concernaient leur dicastère. Je ne m'arrêtais que sur celui de TSHM qui concerne le dicastère du sociétal. Il y a des explications en page 8 du préavis.

Concernant un poste de TSHM, en 2011 déjà, et sur la demande de M. Gasser alors directeur des écoles, les Municipaux en charge de l'éducation, M. de Gautard pour St-Légier-La Chiésaz et votre serviteur, avaient organisé une présentation pour les deux Municipalités, présentation effectuée notamment par Thierry Chevalley, travailleur social déjà engagé à l'époque par les quatre communes du Cercle de Corsier. Diverses réflexions ont eu lieu ensuite, mais la mise à l'agenda d'un tel poste n'a jamais trouvé une majorité au sein des exécutifs.

Le dossier a été repris dès 2019, et a été accepté par l'ensemble de la commission consultative sur la sécurité de Blonay, composée notamment d'un représentant de chaque parti. Il s'agissait des personnes suivantes :

- *M. Bernard Degex, Municipal*
- *M. Romain Belotti, Conseiller communal (UDC)*
- *M. Daniel Gambazza, Conseiller communal (GIB)*
- *M. André Grivel, Conseiller communal (Les Verts)*
- *M. Bertrand Nanchen, Conseiller communal (PLR)*
- *M. Matthieu Sesseli, Conseiller communal (PS)*
- *M. Ruben Melikian, Commandant de Police Riviera*
- *M. Nicholas Visinand, Représentant du GCAB*

Cette démarche avait été soutenue par la Direction des écoles, par La Maison Picson, par le Conseil d'établissement, par l'infirmière scolaire et par Police Riviera. Un Municipal délégué par St-Légier-La Chiésaz ; M. Gygli ici présent, avait également participé aux discussions.

Lors de l'établissement du budget 2021 en octobre 2020, mes collègues de Blonay ont refusé de porter le poste au budget à cause de la proximité de la fusion. Lors de l'établissement du budget 2022, le poste a tout d'abord été porté au budget puis retiré afin de ne pas surcharger le premier exercice, d'entente avec la COFIN. C'est pourquoi il est logiquement porté au budget 2023.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de faire un parallèle historique. En 2001, j'étais alors Conseiller communal à Blonay, j'ai défendu avec véhémence le préavis 18/2001. J'étais même rapporteur de la commission ad hoc. Le titre du préavis : « Édification d'un Centre Social et Culturel ». Il s'agissait donc de construire et d'exploiter La Maison Picson. Pour un montant total de CHF 3'591'000.- de crédit d'investissement, avec des charges d'exploitation de CHF 250'000.- par année.

Le Conseil communal blonaysan de l'époque, a suivi la Municipalité et le Conseil, sous la présidence de Roland Karlen, excusé ce soir, a accepté ce crédit, et a accepté du coup de faire un pari sur l'avenir. Aujourd'hui, aucune blonaysanne et aucun blonaysan ne saurait remettre en question l'utilité de La Maison Picson. Et aucun habitant du village de St-Légier non plus, puisqu'environ 35% à 40% des participants à des formations, des ateliers, des animations ou des spectacles viennent du village maintenant fusionné avec Blonay.

Passé à l'exécutif en 2002 et déjà en charge des affaires sociales, j'ai eu l'occasion de voir évoluer les activités du Centre social et culturel, jusqu'à parfois voir des activités se développer hors murs, ce qui n'est pas la mission première du Centre. C'est ainsi que l'accompagnement de la création du SkatePark a été fait par notre animateur, par exemple.

Le futur poste de TSHM n'est pas un électron libre dans la nature, mais placé sous la responsabilité du responsable de La Maison Picson. C'est ainsi le lien parfait.

Mesdames et Messieurs, si la COFIN actuelle avait été en charge en 2001, nous n'aurions vraisemblablement pas eu La Maison Picson. Nous n'aurions pas eu la chance de voir nos enfants participer à des animations, nos adolescents partager des soirées pizzas, nos adultes apprendre l'espagnol ou confectionner des arrangements



floraux pour Noël, et nos aînés faire des balades découvertes et des repas conviviaux les mercredis à midi, servis d'ailleurs par des enfants pour un parfait mélange intergénérationnel.

Si vous suivez la COFIN dans son amendement, c'est que vous ne faites pas confiance à votre nouvel exécutif pluri partis, qui effectue un travail important depuis le début de l'année pour mettre en place les conditions idéales afin de proposer des prestations à la hauteur des attentes de nos citoyennes et citoyens, dans des limites financières raisonnables. Mesdames et Messieurs, c'est le cas pour l'ensemble des postes qui sont proposés dans le budget 2023, d'où vraisemblablement en bloc de la COFIN.

Alors ce soir Mesdames et Messieurs, faites aussi un pari sur l'avenir comme le Conseil communal de Blonay l'a fait en 2001 pour La Maison Picson, en acceptant notamment le poste de Travailleur social hors mur, et en refusant l'amendement proposé par la Commission des finances ».

Mme Sarah Lisé, Municipale

Apporte un complément d'information et se réfère à la discussion ayant eu lieu en début d'année concernant les smartphones et ordinateurs portables et au sujet de la différence entre les frais effectifs et les frais forfaitaires de la Municipalité (préavis 01-2022). Il existe un règlement pour les frais forfaitaires et dès lors les frais effectifs (ordinateurs, smartphones) soient comptabilisés séparément. Il a donc été décidé de changer et mettre au budget 2 ordinateurs et 2 smartphones par année pour permettre le renouvellement d'outils de travail dans cadre des fonctions des Municipaux. C'est ainsi aussi plus clair vis-à-vis de l'ACI et des impôts.

M. Romain Belotti, ELU

Etant donné qu'il a été cité par M. Bernard Degex concernant le poste de TSHM. Il faisait effectivement partie de la commission sécurité mais il précise ne jamais avoir défendu un TSHM. Il a en effet toujours estimé que l'éducation des enfants jusqu'à leur majorité, devait se faire par les parents. Or dans la précédente discussion, on a mélangé le TSHM avec la Maison Picson.

Il remercie énormément la COFIN qui a fait un excellent travail. Concernant les EPT, il cite : en 2021, année de la fusion 94.63, 2022 - 98,48, 2023 - 102,93. « *On continue à augmenter ce budget communal qui explose* ».

Mme Barbara Kool, Gdl

Se réjouit que M. Romain Belotti a des enfants parfaits parce qu'ils sont bien élevés. Concernant le poste à 60%, elle trouve vraiment dommage si cet engagement est impossible car la création de ce poste a déjà été débattu à la commission consultative de la sécurité. En plus tous les acteurs concernés (la direction des écoles, La Maison Picson, l'infirmière scolaire, la Police) s'accordent sur l'importance d'un TSHM.

Si l'école a pu engager une éducatrice en milieu scolaire à 50 %, celle-ci fait un travail de qualité avec les petits. Le travail avec les ados est beaucoup plus compliqué car lié à l'extérieur de l'école et des collaborations sont nécessaires afin d'avoir un réel impact. Il faut pouvoir développer des projets pour et surtout avec les jeunes, et un TSHM pourrait cerner les besoins et faire le lien avec l'école, les autorités, la police. Une recrudescence des problèmes d'insultes, de discriminations, d'incivilités ou du deal de cannabis est constatée et plusieurs jeunes ont déjà eu des démêlés avec la justice. Beaucoup de parents sont également démunis. Un TSHM pourraient aussi travailler avec eux.

Dans les différents ateliers participatifs auxquels j'ai pu assister, il ressortait une volonté de la population de rendre l'espace public de nos villages non seulement plus vert mais également plus convivial et propice aux rencontres et partages. Les jeunes y doivent aussi trouver leur place.

Les échos de nos communes voisines (La Tour-de-Peilz, Vevey et Montreux) qui disposent déjà d'un tel poste sont positifs sur toute la ligne. L'argument que ces problématiques soient propres aux communes d'en bas et liés à leur grande population de migrants ne tient pas. Nos jeunes vulnérables se promènent en bas pour commettre leurs incivilités tout comme les jeunes de Vevey ou ailleurs montent chez nous pour en faire de même ici.



Ce soir, on parle d'argent. L'engagement d'un TSHM à 60 %, soit 0.6 ETP, coûte - c'est clair - mais on y gagne par la suite. Car n'oublions pas que nous payons chaque intervention de la police, chaque patrouille qui doit être dépêchée à Blonay-Saint-Légier sur appel de l'école, de commerçants ou d'habitants pour des déprédations, des nuisances sonores, du littering ou autre. Là où un TSHM sur place pourrait éventuellement directement intervenir mais surtout faire de la prévention en ouvrant le dialogue avec les jeunes. Par ailleurs, un décrochage scolaire signifie aussi peu ou pas de perspectives professionnelles, la marginalisation et finalement, une charge financière supplémentaire pour le contribuable ».

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2. Finances - p. 27 à 28

La discussion est ouverte,

Mme Carole Roulet, Gdl

p. 28, 3185.00 - Honoraires fiduciaire, révision des comptes. Elle imagine que le montant de CHF 30'000.- pour le lancement du projet SCI n'interviendra qu'une seule fois mais elle demande si par la suite, il y aura un montant annuel et le cas échéant de combien.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Précise qu'il s'agit du Système de Contrôle Interne (SCI) qui est nécessaire dans une commune de grande taille pour avoir un contrôle interne plus élevé et être plus efficient. Une entreprise interviendra pour effectuer la mise en place et par après, il y aura probablement une petite charge pour les licences des programmes.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3. Domaines & Bâtiments - p. 29 à 54

La discussion est ouverte,

M. Gilbert Jaunin, Gdl

P. 34 – plusieurs bâtiments. Il souligne qu'il y a des exploitations commerciales et que les loyers couvrent les charges. Il demande ce qu'il en est concernant les Mossettes et la Châ qui sont aussi des exploitations commerciales et dont le loyer est d'environ 30% par rapport aux charges.

Mme Carole Roulet, Gdl

P. 35 – 351.07, 141.00 Restaurant la Châ. Elle se dit étonnée par la réfection de la terrasse pour CHF 8'000.- et, ayant vu dernièrement la terrasse, se demande s'il s'agit vraiment d'une urgence.

P.39 – 1209,351.18.3141.00, Restaurant le 1209. Elle aimerait avoir les détails des CHF 30'000.- / entretien courant/contrats de service. Elle est aussi étonnée de voir CHF 11'000.- pour un bâtiment qui est neuf et qui a encore besoin d'équipements de cuisine ainsi que des chaises. A cela, il faut encore ajouter CHF 7'800.- (p. 43) pour des WC publics. Elle se désole de constater qu'il faut à chaque année rajouter de l'argent dans ce projet.

M. Gérald Gygli, Municipal

Souligne le fait que les loyers de l'Auberge et du 1209 étant supérieurs au frais est une bonne nouvelle.

Pour ce qui est des Mossettes et de la Châ, la situation est liée aux frais qui sont venus après coup.

La terrasse de Châ : ce n'est en effet par urgent et il est encore possible d'attendre jusqu'à ce qu'elle s'écroule dans le vide sanitaire. Le but des CHF 8'000.- est la consolidation. En n'intervenant pas, un risque est pris.



Pour le 1209 : des travaux d'entretien ont dû être faits d'urgence cette année et seront nécessaires en 2023. Ils sont liés pour la plupart à un total manque d'entretien sur les appareils. Ces contrats d'entretien concernent : ramonage, contrôle des toitures, contrôle et entretien des ventilations, ascenseurs, chaufferie, portes coulissantes, portes de garage, éclairage de secours, pour ne citer que la moitié de la liste.

Pour ce qui est de la cuisine, la moitié des frais auraient été évitables si le matériel avait été entretenu correctement. Il ajoute que cela ne sera pas pareil chaque année.

WC publics : S'il y avait des WC publics sur la Place des Motalles, il ne serait bien évidemment pas nécessaire d'avoir des WC publics au 1209 qu'il faut payer pour qu'ils soient entretenus par le 1209. Ceci est cependant meilleur marché que de faire une installation sur le parking. Ce montant de CHF 7'800.- fait partie d'un contrat qui a été signé à la construction.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. Travaux - p. 55 à 62

La discussion est ouverte,

Mme Sarah Lisé, Municipale

Poste pour la durabilité. Le cahier des charges et le profil de la personne recherchée est annexé au PV.

Elle souligne qu'à ce jour, il n'y a personne en interne qui s'occupe de durabilité, d'environnement et de climat. Il y a donc un vrai besoin d'un gestionnaire de projet, coordinateur; un profil généraliste qui est rattaché actuellement au SUT car ce domaine est sous la responsabilité du chef de service M. Joan Vallat. Elle précise que ce sera un poste transversal et à disposition de tous les services

Il s'agit d'un CDD de 3 ans, ce qui permettra de lancer les projets et d'ensuite réévaluer les besoins. Il s'agit en effet d'un domaine en constante évolution. Ces 3 ans permettront de mettre en place des outils, des acquis fonctionnels.

Elle cite des projets tels que charte des jardins, bornes de recharges dans les bâtiments communaux pour les locataires, ...), le recensement des actions et mesures mises en place dans les services et la création de liens entre eux. Cette personne sera appelée à faire des propositions auprès de la Municipalité et des services et de la population, en étant à l'écoute et en communiquant.

Il s'agit également d'un domaine où il y a énormément de subventions et qu'il faut bien connaître les instances cantonales et associatives pour les solliciter. Cette personne permettra également de faire des économies énergétiques.

Sans ce poste, on arrivera sûrement dans cette législature à labéliser Cité Energie, mais ce sera un label sans substance, juste pour la communication. L'idée est de l'utiliser comme réel outil de travail pour faire évoluer la commune dans une direction plus durable et exemplaire. Outil qui, s'il est bien maîtrisé et utilisé, pourrait ensuite servir comme tremplin pour aborder un Agenda 2030 communal ou autre ! Il semble essentiel à la Municipalité que la commune ne soit pas en retard dans ce domaine et puisse proposer une politique énergétique et climatique, des mesures et des actions à sa population, surtout dans le contexte actuel de pénurie.

M. Philippe Volet, PLR

Demande à la Municipalité pourquoi ces postes, ardemment détaillés dans le budget, ne sont pas présentés via un préavis. Il mentionne qu'il n'est pas possible de lire les documents affichés à partir du 3^e rang et il trouve la façon de faire un peu bizarre. Il est d'avis qu'il serait souhaitable d'avoir ces informations en amont pour pouvoir débattre de ces postes. Il ajoute que la COFIN a évité le débat pour savoir ce qui est utile ou pas. La COFIN se positionne de manière générale sur le nombre d'EPT et il appartient ensuite à la Municipalité



de les attribuer. Il suggère donc d'établir un préavis, d'en débattre et de voter, puis la Municipalité peut intégrer ces postes dans le budget.

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s.

Est d'avis qu'un CDD sur 3 ans, qui est mis au budget pour 1 an, est risqué, car il est difficile d'arrêter un CDD de 3 ans après 1 an, si la personne ne convient pas. Elle demande donc s'il s'agit d'un CDD pour 3 ans ou envisagé pour 3 ans.

Mme Carole Roulet, Gdl

P. 30 - 3011 – Traitement du personnel. Il y aurait donc env. 1,6 EPT en plus, or il y a CHF 300'000.- d'augmentation de traitement du personnel. Il y a certes une personne malade, mais il y a des assurances pour ce genre de situation. Elle ne voit pas où se trouve la compensation des assurances et demande donc des explications quant à l'augmentation.

M. Bernard Degex, Municipal

« Concernant les EPT, les différentes municipales et les différents municipaux ont défendus les postes qui concernaient leur dicastère. Je ne m'arrêtais que sur celui de TSHM qui concerne le dicastère du sociétal. Lors de mes explications, seuls 4 membres de la COFIN m'écoutaient et j'ai proposé d'envoyer un rapport complet que j'avais préparé et que je n'ai pas eu de réponses. Bien sûr on peut donner des explications à la COFIN mais je ne peux que souhaiter que lors de prochaines rencontres entre la Municipalité et la COFIN, il puisse s'établir vraiment un esprit de partage et de consensus, et surtout un respect réciproque, valeur importante à mes yeux ».

M. Thierry George, Municipal

Apporte une précision sur budget concernant l'augmentation de CHF 316'500.- sur le poste des salaires des travaux. Ce poste comprend l'engagement d'un responsable de la durabilité et aussi l'engagement d'un technicien qui sera compensé par les prestations des assurances. Il n'est pas possible de mettre ces prestations dans un budget mais cela sera mis dans les comptes.

Cela comprends également le salaire d'une personne qui va partir à la retraite au cours de l'année et qui ne travaille pas tout le temps.

Il mentionne aussi l'augmentation de l'IPC et l'engagement d'une personne qui est en maturité professionnelle et qui effectue un travail à 50% pour une somme de CHF 30'000.-.

M. Marc Chatelain, PLR

Souligne le travail très appréciable de la Municipalité concernant le budget, même s'il y a manifestement des points de divergence. Un besoin de rodage est nécessaire pour un 2e budget d'une commune nouvellement fusionnée. De la compréhension et de l'écoute mutuelles sont nécessaires.

Il mentionne que la COFIN n'a pas pour rôle de définir quel poste est bon ou ne l'est pas. L'objectif était d'encourager la recherche d'optimisations possibles suite à la fusion. Il cite en exemple le fait qu'il y a deux déchetteries et qu'il serait à terme, peut-être possible de rationaliser les heures d'ouverture. Le cœur du message de la COFIN consistait à dire : *« Réfléchissons d'abord ensemble à une stratégie et à une vision à terme d'effectif que l'on souhaite avoir, avant de venir avec des demandes complémentaires ».*

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

P. 60 : Quelques compléments d'information et précisions concernant le poste équivalent temps plein (ETP) demandé pour le secteur Espaces verts de notre commune.

De facto, comme je l'ai démontré à la Commission des finances au soir du lundi 7 novembre, il ne s'agit pas à proprement parler d'un poste supplémentaire mais plutôt d'un complément, voire d'un rattrapage de poste.

Je m'en explique volontiers devant vous, après l'avoir fait devant la COFIN. Tout d'abord, il faut savoir qu'à fin 2021, il ne restait plus que 2,8 ETP (2 jardiniers à plein temps, 1 jardinière à 80%) pour les espaces verts de l'ancienne Commune de Blonay (alors qu'ils étaient 4 collaborateurs en 2011, 10 ans avant la fusion...).



Au moment de la fusion, au 1^{er} janvier de cette année, le secteur Espaces verts de notre nouvelle commune comptait au total 6,8 ETP (2,8 jardinières et 4 jardiniers), donc 2,8 de Blonay et 4 de Saint-Légier – La Chiésaz.

Or, l'équivalent d'un ETP est désormais diminué par

- *la gestion des centres de tri (déchetteries de La Baye et du Chapon), pour 40%*
- *la gestion administrative du secteur Espaces verts, pour 20%*
- *la gestion et le suivi de la labellisation Bio Suisse des espaces verts, pour 20%*
- *les remplacements et autres permanences dans les centres de tri, pour 10%*
- *la diminution volontaire et réglementaire du temps de travail d'un collaborateur, pour 10%*
-

Ce qui représente la diminution, durant cette année 2022, de l'équivalent d'un poste à 100%. Au cas où cette diminution ne pouvait être compensée en 2023, alors il faudra consentir à une diminution de prestations, cela contrairement à ce qui a été ancré (encré) dans la Convention de fusion. Dont la collaboration avec le nouveau secteur Patrimoine arboré, l'entretien, le suivi et les réparations des engins des places de jeux pour enfants, la pose et l'entretien des bancs dans les parcs et espaces publics, la décoration florale des deux villages – dont l'arrosage est chronophage, en saison –, la préparation des arrangements floraux pour les manifestations, la collaboration étroite avec le Service des bâtiments, j'en passe et des meilleures...

Encore une fois, le poste à 100 % que nous vous demandons au budget 2023 ne constitue pas à proprement parler un poste supplémentaire mais bien un complément ou un rattrapage de poste, ainsi que je viens de vous le démontrer. Je me devais de vous le dire et de le réaffirmer, en toute transparence !

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. Instruction publique & Culte - p. 64 à 66

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Office de la Population & Police - p. 67 et 68

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Sécurité sociale - p. 69 et 70

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Service des eaux - p. 71 et 72

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Annexes :

Tableau du budget - p. 73 et 74

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.



Tableau des charges et produits par nature - p. 75 et 76

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Tableau du budget – Amortissements - p. 77 à 86

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Récapitulatif des emprunts - p. 88

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Organigramme p.90

Mme Sarah Lisé, Municipale

Apporte une précision concernant le total des ETP car une erreur s'est glissée et s'en excuse. Un tableau rectifié sera présenté ultérieurement. Elle cite :

Fin 2021 : 94,63

Budget 2022 : 96,63. Effectif 2022 : 98,51

Budget 2023 : 101.54

Plan des investissements – p. 92 à 96

M. Président rappelle que le plan des investissements n'est pas soumis à la discussion de l'organe délibérant.

C. Rapport de la COFIN

La discussion est ouverte,

M. Christoph Stoeri, PLR

Souhaite s'exprimer à titre personnel au sujet de la COFIN. Il en est membre depuis le début de l'année et il y a eu de nombreuses séances. Au vu des discussions de ces dernières semaines, il sent une énorme pression, sur lui-même et vraisemblablement sur plusieurs autres membres de la COFIN. Des 6 ans qu'il y a passé au Conseil, il n'a jamais entendu les Municipaux parler autant et les deux sujets soulevés, à savoir les vacances et les synergies n'étaient pas forcément leurs sujets de prédilection.

Il se réfère aux propos du Syndic qui se réjouit de séances communes l'année suivante pour discuter des améliorations de la collaboration. Il est d'avis que le processus budgétaire peut être amélioré. Il rappelle par ailleurs que les membres de la COFIN sont des conseillers communaux volontaires, des personnes de milice, qui amènent leurs expériences, leurs opinions et un peu de leurs connaissances. Il précise qu'au sujet des vacances, ce n'est pas la COFIN mais le Conseil communal qui avait voté le préavis 01-2022 avec une limite d'heures de vacances à 2'200. La COFIN n'a pas du tout été étonnée que cette limite n'ait pas pu être tenue car il y a eu effectivement beaucoup de travail. La Municipalité a fait un excellent travail cette année mais à long terme, il est d'avis qu'il n'est pas simplement possible d'augmenter le budget, avec 60 % ou 68 % d'heures en plus, raisons pour laquelle la COFIN a fait 2 propositions à laisser ou à prendre. A long terme (2024 / 2025), il faudra établir un préavis qui tienne compte des vraies charges de la Municipalité et qu'il ne soit pas nécessaire de faire des dépassements d'une année à l'autre. Ceci n'a rien à voir avec COFIN ni la COGEST, et il s'agit seulement de la volonté des 9 membres de la COFIN. Chacun a bien écouté les explications concernant ces nouveaux postes mais il souligne que la commune a déjà augmenté de 4 postes par rapport à l'année précédente (2 communes cumulées). Selon la situation à fin 2022, la COFIN a estimé qu'il fallait compenser les futurs postes dans le budget actuel. Il rappelle également qu'il y a eu la fusion, avec des comités pour et



des comités contre qui étaient d'avis que la nouvelle commune serait une usine à gaz, avec une augmentation des postes. Or les 2 municipalités et le comité de fusion avaient bien expliqué que ce ne serait pas le cas, qu'il y aurait des synergies et que l'objectif n'était pas d'augmenter le nombre de postes. Ce soir la COFIN rappelle ces promesses et n'est pas contre ces nouveaux postes nommés. Des synergies ont été cherchées, sans succès, dans les 1'500 positions comptables.

M. Yvan Kohli, PLR

Mentionne que pour lui le choix est assez compliqué. Certes la COFIN invite à trouver des synergies mais il mentionne que de trouver des synergies prend du temps, des années et les communes augmentent leurs effectifs pour répondre aux nouvelles demandes des citoyens. Il s'inquiète que si l'amendement est accepté, il faudra 6 à 18 mois pour trouver une petite synergie, pour engager un TSHM, responsable de la communication et de la durabilité (dont le cahier des charges le déçoit car il manque beaucoup d'ambition (comme par exemple l'Energie Gold ou un programme de durabilité). Il invite le Conseil à faire confiance à la Municipalité qui va essayer de trouver ces synergies. Avec la nouvelle génération, il y a besoin de ces 5 profils. Pour lui une alternative pourrait être de licencier 3-4 personnes et d'engager 3-4 autres personnes. Cependant, il ne souhaite pas de licenciement et préfère augmenter le nombre de collaborateurs et la qualité de service de la commune. Personnellement, il refusera cet amendement.

Mme Carole Roulet, Gdl

Invite la Municipalité à respecter ses engagements tenus lors de la fusion afin que tous puissent continuer à avoir confiance en la Municipalité, dont elle souligne le très bon travail. Selon elle, la COFIN n'a pas fait référence à des licenciements mais des départs à la retraite. Il s'agit de trouver des synergies internes parmi les EPT donnés et d'en faire bon usage. Elle fait confiance à la COFIN, que le Conseil a élu, et qui va dans le même sens et pas l'un contre l'autre. L'amendement incitera la Municipalité à remettre l'ouvrage sur le métier et montrera aux citoyens qu'elle tient ses engagements lors des campagnes électorales.

M. Christian Chabloz, PS & Allié.e.s

« En préambule je voudrais remercier la Municipalité pour sa gestion de la nouvelle commune et d'avoir réussi à créer un groupe homogène avec les différents partis en son sein. Elle assume les erreurs du passé et cherche des solutions. J'ai confiance dans cette Municipalité et je me réjouis de collaborer avec elle ces prochaines années.

Je voudrais également remercier mes collègues de la COFIN pour le travail gigantesque lié au budget que nous devons approuver ce soir.

Toutefois et je rejoins Monsieur Degex sur un point, pourquoi avoir décidé de supprimer le poste de l'intervenant hors-murs ou TSHM ?

En effet et comme expliqué et documenté auprès de la COFIN, ce poste a été vivement soutenu par la Direction des écoles, la Maison Picson, le Conseil d'établissement, l'infirmière scolaire et l'ASR au travers des services de Police et de la Division de proximité

Il est vrai que ce poste avait été retiré du budget 2022 afin de réduire autant que faire se peut les charges du premier exercice de la nouvelle commune.

Pourquoi alors le repousser cette année encore alors que nous avons maintenant plus de 12'000 habitants dont 500 de plus en 2022 et autant de jeunes à qui profiterait ce service ? Mais pas que... car il n'est plus à démontrer l'utilité d'un tel poste. Nous sommes la dernière commune de la Riviera à ne pas fournir ce service auprès de la population jeunes ou vieux.

Le poste de TSHM ne doit pas se concevoir uniquement en termes de charges financières mais bien comme un investissement pour la cohésion sociale de notre commune. Il permet de créer des liens intergénérationnels, entre les familles et l'école, d'accompagner des adolescents parfois en perte de repères, de pacifier les espaces communs et au final d'amener dans les meilleurs conditions possibles nos jeunes à la vie citoyenne.

D'expérience, un tel poste aurait eu tout son sens lors des dernières fêtes au village car pour notre projet citoyen, que je vous avais présenté en mai dernier, nous avons fait dû appel aux services de M. Thierry Chevalley, éducateur spécialisé, du cercle de Corsier afin de bénéficier de ses compétences professionnelles dans l'accompagnement des jeunes.



De par son expérience nous avons bénéficié de l'aide de 7 pairs formés et ainsi pu établir un contact direct avec plus de 380 jeunes sur l'ensemble de la manifestation.

Sur le stand Espace ZEN 370 jeunes sont venus se reposer, partager, s'informer sur la thématique de la prévention. Ils ont été encadrés par La Maison Picson au travers de deux animateurs par soirée tout en sachant que ce genre d'exercice n'est pas dans leur cahier des charges.

Pour toutes ces raisons et convaincu de la nécessité d'un tel poste, je voterai contre l'amendement.

Et en terminant je voudrais reprendre les propos de M. Volet :

On ne livre pas des panneaux solaires avec une trottinette mais on ne gère pas non plus une commune comme une multinationale !!! »

Mme Sarah Lisé, Municipale

Elle souhaite revenir sur le budget dans lequel il a été présenté une belle marge d'autofinancement positive, plus de 5 million de cashflow qui peut répondre aux besoins d'investissements que la commune a.

Après 11 mois en tant que toute nouvelle entité, nouvelle commune fusionnée, la plus grande du canton depuis Montreux en 1962, comme nous l'a rappelé, M. le Syndic, la Municipalité estime que le résultat de ce budget est tout à fait satisfaisant. Il y a en effet moins d'un point d'impôt de déficit, ce qui est supportable.

Et nous sommes contents, qu'après un décalage autant pour le budget 2022 que pour les comptes 2021, le budget 2023 nous recale dans un rythme normal !

Nous nous réjouissons évidemment d'avoir à disposition les comptes de notre premier exercice prochainement pour avoir une base solide de comparaison à l'interne.

C'est grâce à une équipe des finances, ainsi qu'un personnel communal, engagé et présent face à toutes les situations que nous pouvons aujourd'hui vous présenter ce préavis et ce budget.

C'est en effet la première fois que le budget a été construit de manière entièrement informatisée, grâce au nouvel ERP (ou système informatique). Là je l'avoue, l'intégration de ce nouveau programme informatique est un véritable défi que nous relevons encore, qui a challengé le service des finances et toutes les équipes, mais en même temps il nous apporte des nouveautés très utiles – il permettra une plus grande précision, un suivi et comparatif des dépenses avec le budget en temps réel !

Les nouveaux postes ont été créés après une analyse détaillée des besoins, qui ont été remontés à la Municipalité, qui est convaincue de la nécessité et de l'importance de ces postes de travail pour répondre aux besoins de la commune au jour d'aujourd'hui !

- *pour la sauvegarde de notre patrimoine et histoire – un archiviste*
- *pour le bon fonctionnement des espaces verts et pour continuer à offrir à la population les prestations attendues – un jardinier*
- *pour soutenir et protéger notre jeunesse, faire de la prévention proactive tout en offrant une sécurité aux habitants – un TSHM*
- *pour être proactif et professionnel dans notre communication – un chargé de communication*
- *pour répondre aux besoins et attentes actuels en matière d'énergie, de durabilité, de climat et d'environnement, un besoin important pour 12'000 habitants, exacerbé dans le contexte actuel de pénurie d'énergie – un chef de projet durabilité*

Ces postes constituent 3 ETP répartis dans les 5 postes en plus pour ce budget 2023 (3.03 pour être précis), comme je l'ai mentionné, il y a une erreur dans l'organigramme remis en fin de fascicule. Nous avons préparé ce tableau projeté pour explications chiffrées (annexé au PV). Du coup les calculs figurant dans l'amendement se basaient sur le chiffre qu'on retrouvait dans l'organigramme. En 2021, nous étions à 94,63 ETP (Blonay et St-Légier). On arrive à 96,63 qui étaient prévus et avalisés pour 2022. Il y a eu effectivement en 2022, un peu plus, soit 98,51 ETP parce qu'il y a eu des opportunités intéressantes avec des jeunes qui étaient en maturité professionnelle et qui cherchaient des stages. Ce qui a permis d'apporter un soutien en plus sur 2 ans au maximum. 1,1 ETP sont consacrés aux stages pour renforcer deux services qui en avaient vraiment besoin. Nous proposons au budget 2023, 101,54 ETP ce qui est l'équivalent d'une augmentation de 3,03 ETP. Les 3 nouveaux postes représentent quant à eux un montant de CHF 261'868.- tout compris sur 2023.

Il y a certes une augmentation des charges du personnel (p 75 charges en nature), comme remarqué par la COFIN en étudiant la page mais liés à de nombreux facteurs de facteur, et je vous liste les principaux:



- *Départs à la retraite qui nécessitent un transfert de compétence nécessaire. Pour d'autres, il y a des remplacements à long terme jusqu'à leur départ, dues à des absences pour cause de maladie, et du coup toutes ces charges seront uniquement sur l'année 2023.
En clair, il y aura CHF 450'000.- de salaires en moins en 2024 liés à ces départs à la retraite. Ce n'est donc pas une augmentation constante mais une vague cette année. Et en 2023, un potentiel de remboursement d'environ CHF 150'000.- des assurances viendront réduire cette charge supplémentaire.*
- *Il est en effet important de signaler que les recettes n'apparaissent pas quand on regarde les charges en natures. Il y a en effet des recettes potentielles de CHF 100'000.-, notamment liées au revenus générés par les représentations officielles de la Municipalité.*
- *Indexation des salaires, en cette période particulière, cette année il y aura une indexation à 3% qui a été proposé en se référant aux données fédérales, cantonales et régionales*

La Municipalité maintient donc sa position. Elle propose au Conseil communal de refuser l'amendement et d'accepter le budget tel que proposé dans le préavis ».

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

Précise que le tableau (annexé) est destiné à expliciter au Conseillers que la COFIN est dans les chiffres et pas dans le contenu. Elle tient à remercier le Syndic pour la proposition de se rencontrer. Elle mentionne que le préavis n'avait pas été changé, que le rapport de la COFIN est demeuré ce qu'il était, (colonne du milieu) et compte tenu des tous derniers éléments connus que le 22 novembre 2022, la 3^e colonne réajuste les chiffres en fonction de ce qui vient d'être exposé par Sarah Lisé, à savoir la correction de 4,45 ETP à 3,03 ETP ainsi que les conséquences que cela implique.

Mme Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Demande si le budget passe donc d'un excédent de charges de CHF 750'000.- à CHF 494'000.- ?

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

Répond qu'il s'agit clairement d'une modification de l'amendement de la COFIN compte tenu de la modification confirmée par la Municipalité et qui n'était pas porté à la connaissance du Conseil. Elle se permet de rappeler que dans les risques, il y a la charge de l'ASR qui doit être prise en compte, soit CHF 1,5 mio. Elle confirme que l'excédent de charges à ce jour est à CHF 494'000.- si on ne compte pas les risques.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Se dit étonné et satisfait de la réaction des Municipaux qui se sont battus becs et ongles. S'ils avaient été pareils en commission des finances peut-être que cette dernière n'aurait fait l'amendement et pas réagit de la même façon.

« Je tiens avant tout à préciser, que même si je fais partie de la COFIN, aujourd'hui je m'exprime devant vous, uniquement à titre personnel, donc comme Conseiller communal lambda, qui au-delà de la scrupuleuse lecture des faits et des chiffres analysés objectivement : souhaite finalement prendre une décision où l'économie et la rigueur budgétaire, ne soit pas le principal filtre décisionnel. La COFIN vous propose, afin d'équilibrer notre budget de couper là où l'augmentation est la plus manifeste : soit sur les augmentations de charges du personnel, pour une somme qui après rectificatif, ne représente plus que CHF 261'000 sur un budget d'env. CHF 80 mio.

J'ai plutôt tendance à privilégier le bien être des personnes, plus que les biens matériels et l'autre jour je me suis surpris à constater que nous sommes déjà pratiquement à Noël et je me suis demandé ; pourquoi n'ai-je pas encore reçu ni la taxe sur les déchets, ni l'impôt foncier ?

Cette question apparemment anodine, je me la suis quand même posée comme conseiller communal.

Pour certain, c'est certainement un problème de gouvernance et un audit externe à tous les niveaux semblerait indispensable. Mais dans l'immédiat, je dois constater après des échanges avec de nombreuses personnes, un état de souffrance de notre personnel « unifié » et couper dans le budget du personnel qui est déjà sous pression, n'est certainement pas le signal d'encouragement qu'ils attendent de notre part.



Il est vrai que nous n'avons aucun recul sur les comptes et n'avons même pas un programme de législature. Mais là, nous sommes à un moment où nous devons combler les lacunes du passé et aller de l'avant afin de construire notre nouvelle commune (dont le nombre d'habitant ne fait qu'augmenter) et ce n'est pas en attendant le mécontentement du personnel ou en privant nos concitoyens, d'un service irréprochable, que ça va aller mieux !

Qu'elle groupe, pendant la dernière campagne ne ce n'est pas dit à l'écoute de ses concitoyens : là vous avez une bonne occasion de joindre le geste à la parole.

Je vous propose donc de refuser l'amendement de la COFIN, afin de soulager nos employés communaux et leur témoigner notre appui et exhorte nos municipaux à œuvrer fin de trouver rapidement des solutions et renouer au plus vite à une bonne rentabilité et au plaisir de travail bien fait ».

M. Christoph Stoeri, PLR

Aimerait préciser que la COFIN, suite à ces nouveaux chiffres a décidé, à la grande majorité, de modifier l'amendement, et a demandé une réduction de 3,03 EPT entraînant une amélioration du résultat de CHF 261'000.- (mentionné par Mme Sarah Lisé). La COFIN maintient son amendement mais avec les chiffres corrigés par la Municipalité.

Mme Laura Ferilli, Municipale

Trouve qu'il est important de rappeler que la COFIN a fait son travail très bien car elle s'occupe des chiffres et a fait une proposition. La Municipalité fait son job au quotidien avec des personnes qui s'engagent et qui s'investissent pour la commune et pour le bien de toutes et tous. Le Conseil communal va disposer, va choisir et en portera la responsabilité. Les Municipaux exécutera sa décision.

La fusion, c'est un peu comme de faire un enfant. Il ne s'agit pas d'avoir quelques minutes de plaisir et que ce soit suffisant. Non, c'est bien plus compliqué, il y a la gestation, l'accouchement et l'éducation. Il ne suffisait pas juste de dire, oui, mais maintenant il faut la porter cette fusion, il faut la construire et ce n'est pas en une année que cela va se faire. Le chemin qui a été fait a été gigantesque. Je ne sais pas à quel point la population s'en rend compte parce que nous, comme il a été dit, nous avons trop le nez dans le guidon et c'est un peu compliqué de prendre de la distance pour voir ce qui arrive jusqu'aux citoyens. Mais à l'interne, au contact des employé.es de la Commune, je vous assure que l'on voit l'avancée et le chemin qui est fait. On sait aussi qu'on n'est pas encore arrivé, je vous assure ! Mais on est enthousiaste, confiant, on a de l'espoir et de toute façon, on n'a pas le choix ; c'est comme un enfant, quand il est là, il est là et il faut assumer ! Et donc on assume. On vous présente un budget, qui est très bon, qui a été très travaillé, on a cherché les convergences, on n'a pas fait semblant de travailler, on a fait le maximum de ce qui nous semblait possible de faire pour que les services à la population continuent d'être rendus. On voit aujourd'hui où cela a mené d'avoir trop serré la vis à Blonay. On le constate régulièrement. Le budget, c'est la conséquence en partie de ce serrage de vis inconsidéré qui n'a pas tenu compte de la projection dans le futur et ça c'est très grave. On a pris la décision de l'assumer et d'assurer dans un meilleur futur. Vous dites qu'il faut réfléchir ensemble, moi je suis pour mais il faut que vous sachiez aussi que ce budget, et les postes ré-habiller durant cette année, et ceux que l'on vous propose, ce ne sont pas des caprices. En réalité, on aurait pu aller beaucoup plus loin. Par exemple, savez-vous que nous sommes la seule commune de plus de 10'000 habitants qui n'a aucun délégué aux sport et à la culture ? Et nous savions bien qu'il était impossible de faire passer un tel poste aujourd'hui ».

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Le terme de rodage a été mentionné et il est d'avis qu'il est rare qu'il faille faire 2 budgets en 1 année et 2 budgets sans avoir les comptes d'un exercice de la nouvelle commune qui soit bouclé, avec toutes les questions liées à la fusion, car il y a toutes sortes de choses à mettre en place. Un tel rodage dure au moins une législature. Cependant, il n'est pas possible de bloquer pendant 5 ans la croissance des postes de travail. Un facteur a été absent de toute la discussion et de toute la préparation en plus de la fusion, soit l'augmentation de la population. Il s'agit en effet de 500 habitants de plus 2022 et 2023, soit env. 4%. Les 3 postes sont donc encore en-dessous de la croissance qui doit être accompagnée. Il cite en exemple la venue d'un enfant de plus et la nécessité d'adapter les budgets ou alors de serrer la vis jusqu'à la fringale. Il se dit très intéressé à ce que, pour le prochain budget, une comparaison sur 10 années entre l'augmentation de la population et l'augmentation des postes de travail soit fournie.



Il mentionne ensuite la temporalité des économies et cite en exemple : lorsqu'un robinet n'est pas réparé au bon moment, cela coûte beaucoup plus cher par la suite. Sur ces dernières années, le nombre de pleins temps ont été jugulés dans une commune, freiné dans une autre. Pour lui, il est tout à fait normal de prendre les bonnes décisions. Il se remémore un débat au Grand Conseil concernant le budget. A savoir que la majorité avait décidé le stop des postes. Or il a fallu bricoler pendant une année, trouver des temps partiels et différentes solutions. Mais l'année suivante, il a fallu tout rattraper. C'est donc une mauvaise chose que de ne pas décider des postes au bon moment. Il est maintenant temps de construire, le peuple a voté pour une Municipalité et ce soutien, qui doit rester critique mais pas super critique, est nécessaire. La mise en garde de la COFIN est importante mais sa traduction dans un budget en supprimant ces 3 postes est à son avis, un manque de confiance envers la Municipalité. Il est temps qu'il y ait des rencontres plus constructives afin de préparer un avenir viable.

Il rappelle qu'un budget n'est pas une obligation mais une autorisation de dépenser.

Mme Carole Roulet., Gdl

Pour elle, la COFIN n'a pas demandé de supprimer ces 3 postes mais qu'elle a demandé un nombre d'EPT global et que ce dernier ne soit pas augmenté.

Elle ajoute que les CHF 261'000.- pour le personnel ne l'inquiètent pas en comparaison des CHF 1,5 mio pour l'ASR. Elle demande donc à M. Stéphane Roulet, Chef du service des finances, s'il est autorisé de ne pas mettre au budget une charge, tels que ces 1,5 mio, dont on a connaissance, qui font partie des règlements et qu'on espère réduire de moitié.

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

En tant que pro fusion et elle se tourne vers Mme Laura Ferilli et M. Jean-Marc Nicolet, qui n'étaient pas dans le même camp. Elle précise qu'à aucun moment, à la COFIN il y a eu un manque de confiance et elle a entendu M. Bernard Degex concernant le TSHM. La COFIN a beaucoup travaillé avec la tête, soit les chiffres mais aussi avec le cœur. Le rôle de la COFIN est de mettre en place un système qui fasse avancer la fusion, qui fasse de la construction et pas de la gestion. Elle avait demandé en début d'année de pouvoir obtenir la planification sur 5 ans et regrette de ne pas l'avoir reçue, ni toutes les explications données le soir-même. Elle regrette également que le préavis manquait de substance. Le cas échéant, la réaction aurait peut-être été différente. Elle répète qu'une commune fusionnée peut aller se renseigner auprès de plus petites communes pour pouvoir bien travailler avec la Municipalité. Ce soir, la COFIN a voulu apporter au Conseil communal une vision des risques attendus. Le montant concernant l'ASR a été mis sous risque, ce qui est une méthode transparente pour que les conseillers communaux et la population sachent que l'augmentation des charges du personnel est de 11,22%, dont il faut défalquer les 3% d'inflation et les CHF 62'500.- pour les augmentations statutaires. Ceci représente une augmentation substantielle de plus de 7%. Personne n'a parlé de supprimer des postes mais de répartir les postes de manière économe, efficace et efficient.

M. le Syndic

Demande à ce que la Présidente de la COFIN confirme que le montant déduit n'a pas d'influence sur le nombre de postes.

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

La COFIN a réajusté à la dernière minute, conformément à ce qui est affiché. Il y a 1,42 poste en moins, ce qui a pour conséquence une modification de l'amendement, sinon l'amendement ne serait plus en cohérence avec ce qui a été expliqué au Conseil pendant la séance.

M. le Syndic

S'adresse à Mme la Présidente, qui a dit vouloir réussir la fusion, et indique qu'il a été syndic pendant 11 ans à St-Légier et qu'il n'y a même pas eu 0,5 poste en plus pendant ladite syndication. Il est sûr que la même dynamique a prévalu à Blonay. Dès lors, si la Municipalité vient vers le Conseil, c'est qu'elle en a besoin et que des burnouts étaient proches. Le nombre des permis de construire de l'année 2021 a été atteint au 30 juin 2022. Il ajoute qu'il a des limites dans l'acceptation et la meilleure confiance qui pourrait être faite est



de dire que le Conseil a compris. Il ajoute qu'au Grand Conseil, contrairement à ce qu'a pu dire M. Philippe Volet, tous les postes se discutent lors de l'établissement du budget.

Il prend à cœur la situation vis-à-vis des collaborateurs et invite le Conseil communal à tenir compte des vrais impératifs de la Commune.

Il remercie Mme Laura Ferilli, Municipale pour son excellente intervention. Il veut bien tenir les promesses faites lors de la campagne pour la fusion, à savoir de revisiter l'adéquation des postes avec tâches à remplir. Cependant, à ce moment-là il ne connaissait pas tout à fait le panier de la mariée.

Il cite en exemple les normes sanitaires et d'hygiène qui ne sont pas respectées dans un collège et il ne peut pas cautionner pas de telles situations. Il cite également l'exemple de classes avec des températures de 37° et 38°. Lui et ses collègues n'ont rien à gagner dans cette situation. « Si l'on veut réussir la fusion, il faut s'en donner les moyens ». « La météo que l'on avait imaginée n'est pas tout à fait que l'on nous a vendu ». Il ajoute que M. Bernard Degex, Municipal a vécu de très mauvais moments, qu'il est gêné pour lui, alors qu'il a fait du bon travail. Il y avait peut-être nécessité de serrer les boulons mais il demande au Conseil, de faire confiance ce jour à la Municipalité afin qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions. Il ajoute que le poste concernant la communication est nécessaire et la Municipalité viendra avec des solutions (départs à la retraite) et s'engage à ne pas suivre une croissance de postes.

M. le Syndic

En réponse à la question de Mme Carole Roulet, il précise que la Municipalité n'a fait que de reporter le budget pour l'ASR qui a été voté par le Conseil intercommunal. Elle peut demander un moratoire qui est tout à fait justifié et le risque existe. Par contre le fait de passer à la caisse sans négociation, alors que l'intention de se retirer avait annoncée en 2019 (le préavis était prêt). Une étude, dont les résultats sont attendus, a été demandé à un professeur reconnu. Si rien n'est obtenu, il faudra payer 4 mio. Il ajoute que la commune est en droit d'avoir des prestations. Le fait de revisiter les critères est tout à fait justifié car les paliers ont été établis en fonction de la croissance. Ce serait dramatique si les autres Conseils communaux ne suivaient pas. Le cas échéant, il faudrait faire comme à Orbe et s'organiser tout seul mais il assure que le cas échéant, n'y aura pas 2 mio d'économie.

Si la région a envie d'un travail collectif et de manière harmonieuse, elle doit aussi avoir le courage de pouvoir respecter le rapport du Prof. Niels Soguel et proposer des solutions acceptables pour l'ensemble des communes. La Commune prend donc un risque qui en vaut la peine, sinon il ne se passera jamais rien.

Amendement modifié suite aux corrections de la Municipalité qu'elle a portées le 22.11.2022 à la connaissance de la COFIN – Tableau des charges par nature comptes 301, 303, 304 et 305 (page 76)

Suite à la modification du nombre d'ETP communiquée par la Municipalité le 22.11.2022 à la COFIN, COFIN refuse l'augmentation de 3,03 ETP prévue dans le budget 2023 et veut garder ce nombre à 98.51 ETP. Les montants prévus pour le personnel administratif & d'exploitation (compte 301), assurances sociales (compte 303), caisses de pensions & de prévoyance (compte 304) et assurances accidents & maladie (compte 305) sont ainsi amendés et réduits de Fr. 261'868.00.

Dépenses	CHF 79'892'977.00
Recettes	<u>CHF 79'398'230.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 494'747.00</u>

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement de la COFIN est refusé à la majorité (25 oui, 36 avis contraires et 6 abstentions).

La discussion finale sur le préavis 31-2022 est ouverte. La parole n'est pas demandée. La parole est close.

M. Yves Filippozzi, Président relit les conclusions de la COFIN. P 17



En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Adopter le budget 2023 tel que présenté et qui se résume comme suit :

Charges	CHF 80'154'845.00
Revenus	<u>CHF 79'398'230.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 756'615.00</u>

Au vote, le préavis municipal n°31-2022 est accepté à la majorité (51 oui, 6 avis contraires, 10 abstentions)

M. le Syndic

Au nom de la Municipalité, il tient à remercier le Conseil pour la confiance et s'engage à avoir un prochain budget avec une meilleure interprétation et de meilleurs échanges avec la COFIN. Le prochain budget sera beaucoup plus discuté. Il insiste sur le fait que la marque de confiance accordée par le Conseil est très importante pour le bon fonctionnement collégial et les collaboratrices et collaborateurs.

9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

M. le Président donne la parole à M. Romain Belotti.

Pour un accès à l'eau de la commune tout au long de l'année sans restriction ni taxes supplémentaires.

Notre groupe ELU demandons par cette interpellation à notre Municipalité de prendre toutes les mesures adéquates afin de garantir l'approvisionnement en eau de nos concitoyens tout au long de l'année. Il n'est pas concevable que sur les 9 communes de la Riviera, seule la commune de Blonay-St-Légier aie des restrictions d'eau sur une période de l'année. Dans les autres communes de la Riviera, il n'a jamais été question de fermer leur piscine communale, d'interdire les arrosages extérieurs ou ne pas pouvoir remplir des piscines privées. Dans un pays qui se dit le château d'eau de l'Europe, ces interdictions passent très mal chez un grand nombre de nos concitoyens. Nous demandons à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour un approvisionnement en eau tout au long de l'année sans interdictions. Notre population est responsable et ne doit pas être infantilisée par nos autorités. Des pistes existent par exemple une collaboration avec le SIEG durant les périodes dites critiques. Pour information sur le reste des communes de la Riviera,



ces dernières possèdent également leur propre source et seulement 16% de leur consommation vient du lac. L'or bleu doit être utilisé avec respect comme toute source d'alimentation ou d'énergie, il est illusoire de croire qu'une commune puisse imposer un mode de vie par des interdictions ou des taxes, cette responsabilité incombe à nos citoyennes et citoyens qui paie cette prestation de pouvoir disposer de cette ressource à leur convenance et en tout temps.

Romain Belotti UDC/Groupe ELU

M. le Syndic

Remercie M. Romain Belotti de son intervention et souligne que ce dernier ne pose pas de question et qu'il s'agit donc d'un postulat. Il propose d'y répondre dans le cadre du règlement sur l'eau (en 2023). Il ajoute que durant les mois de sécheresse, le SIEG pompait la quasi totalité dans le lac et qu'ils ont limité le soutirage, car eux-mêmes n'arrivaient pas à suivre dans le réseau. Si par contre M. Romain Belotti préfère que cela reste une interpellation, alors il l'invite à la formuler différemment.

M. Christian Ferrari, ELU

Apporte une modification et précise que l'interpellation est du fait de l'UDC et pas de l'EBSL ni des Verts Libéraux.

10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

M. le Président informe

1/ la séance du 9 décembre 2022 est annulée. L'apéro et repas de fin d'année du 9 décembre sont maintenus.

Il invite les membres du Conseil à s'inscrire d'ici au 2 décembre 2022.

2/ de faire parvenir dans les plus brefs les détails des différentes commissions concernant les rémunérations.

M. Pascal Viénet, Gdl

« Je me réfère au dramatique incendie qui s'est produit ce dernier week-end dans un chalet isolé situé aux Pléiades sur la commune de Blonay - St-Légier.

Lors de précédents sinistres d'un café et d'une ferme datant d'une quinzaine d'années qui s'étaient déjà déroulés dans les hauts de la commune de St-Légier, il avait été relevé par les pompiers qu'il n'y avait pas



assez de pression d'eau dans les conduites, ce qui rendait difficile le traitement du feu. Ce thème avait déjà été abordé au conseil communal de St-Légier d'alors.

Dans le cadre du plan des investissements pour 2023, il est mentionné un montant de Fr. 1'000'000.00 pour le réservoir de Saumont. Est-il prévu dans le cadre de ces travaux de remédier au manque de pression d'eau dans les conduites et ainsi de sauver des vies ? »

M. le Syndic

Mentionne qu'il s'agit en effet d'une situation tragique. Les pompiers sont arrivés après la police Riviera et ils ont dû scier des barreaux car la maison était protégée. Ils ont pu sauver une personne mais l'autre est malheureusement décédée. Les pompiers ont fait 5 rotations pour renouveler l'eau mais cela n'était pas suffisant. Dans d'autres circonstances, il est en effet possible de sauver des vies en organisant une mise sous pression des conduites du haut de la commune. Il ne peut par contre pas l'affirmer dans le présent cas. L'année prochaine, il sera nécessaire de venir avec des préavis et d'activer de nouvelles réserves en eau. Le réservoir de Saumont disposera de réserves incendie. Pour terminer, il invite le Conseil à être en pensées avec ladite famille.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 23h32.

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi

Ariane Wunderli



Jacqueline Chevalley
Route des Deux-Villages 61
1806 St-Légier

Conseil Communal
A l'att. du Président du Conseil,
M. Yves Fillippozi
Route du Village 45
1807 Blonay

St-Légier, le 7 novembre 2022

Concerne : suggestion d'un parc de jeu pour chiens à St-Légier

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons cette petite lettre en espérant attirer votre attention.

Et oui, un chien bien équilibré, est un chien qui peut se dépenser, courir. Or, de nos jours, il n'est plus possible de lâcher les chiens, loi oblige dans le village, les périodes d'avril à mi-juillet en forêt pour protéger la faune sauvage, les prés qui sont de nos jours, pour la majorité, cultivés ou les foins se font qu'à une période bien précise, ne laisse plus beaucoup de lieux pour faire courir les chiens. De plus, depuis le Covid, la junte canine a considérablement augmenté et certains d'entre eux ne sont pas toujours bien éduqués ou doivent être tenus en laisse.

C'est pourquoi, un parc pour chien serait une bonne solution, pour que les chiens s'ébattent en toute liberté, ainsi que pour la sécurité des plus petits aux plus grands.

Vous allez nous dire qu'il existe déjà un parc à Blonay mais vous connaissez le nombre de chiens résidant dans cette nouvelle grande commune et conviendrait aisément que ce parc ne suffit plus.

Il nous est difficile de mettre dans cette lettre tous les arguments afin de vous convaincre qu'un parc pour chiens serait une excellente idée. Vous trouverez ci-joint, une feuille de signatures de quelques personnes adhérant à ce souhait.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous adressons, M. le Président, nos meilleures salutations.



Jacqueline Chevalley
pour le collectif

Annexe : ment.



Caroline Monnet et
Yves Bianchi-Pastori
Chemin des Pléiades 6
1806 St-Légier-La Chiésaz
caromonnet@hotmail.com
Tél : 079 485 84 51

Municipalité de Blonay-St-Légier
Route du Village 45
Case postale 12
1807 Blonay

St-Légier, le 05.08.2022

Mesdames, Messieurs, cher(e)s municipales(aux),

Par la présente nous tenons à vous informer de la situation compliquée dans laquelle nous nous trouvons dans la recherche d'une place d'accueil pour notre fils, Achille Bianchi-Pastori, né le 02.09.2021. Sur liste d'attente depuis plus d'une année, nous arrivons à bout de nos "plan B" et nous sommes à la recherche de solutions.

Notre situation financière ne nous permet pas de ne pas travailler ; le papa, responsable administratif dans le secteur de la restauration, travaille à 100% sans possibilité de diminuer son temps ou de travailler à domicile. Et pour ma part, psychologue-psychothérapeute, je travaille à 55% (sur trois jours/semaine) sur le canton de Fribourg et ai le projet de m'installer à titre indépendant dans la région à 10% (1 demi-journée) d'ici à la rentrée de septembre 2022. Cependant vu la situation, ce projet est fortement compromis.

Dans notre entourage nos parents retraités sont d'un grand soutien (avec un jour par semaine), mais ils sont aussi âgés, fatigués et/ou malades ; nos frère/sœur ne sont pas dans la région ou pas disponibles pour des raisons professionnelles et parmi nos amis/connaissances, au-delà d'un jour/semaine nous arrivons à cours de nos solutions de « dépannages ». Ainsi sur les 3 jours et demi qu'il nous faudrait, il reste un jour et demi pour lequel nous nous retrouvons sans solution de garde pour la rentrée d'août 2022.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que nous rencontrons des difficultés, en termes de place, car les réseaux voisins sont également saturés et privilégient les habitants de leurs propres communes. En outre, nous rencontrons des difficultés financières, car sans les subventions et la taxation au prorata de nos salaires les crèches hors réseaux (extra-communales ou extra-cantoniales) ou dans les structures privées, les prix passent du simple au double. Nous avons contacté différentes crèches, dont celle de la commune de Givisiez, sur le canton de Fribourg (commune dans laquelle je travaille) et dans laquelle nous avons obtenu une place, mais comme nous ne résidons pas dans la commune, nous n'avons pas droit aux tarifs proportionnels aux salaires.



Lorsque nous contactons le REBSL ou les directrices des crèches ; qui par ailleurs font de leur mieux pour trouver des solutions ; nous recevons régulièrement le message « Il y a des gens qui attendent depuis 2ans !!! ». Alors bien que la Loi n'oblige pas les communes à des solutions de gardes pour tous les enfants, notamment pour le préscolaire, il semblerait judicieux de faire au mieux en fonction de l'évolution démographique de la commune.

Cette situation n'est pas nouvelle, puisque cela fait des années que les parents de vos deux communes récemment fusionnées sont « forcés » de faire preuve de créativité/adaptation car l'offre n'est clairement pas suffisante que ce soit pour le pré ou le parascolaire. Et pourtant, vous avez les informations, avant même la naissance des enfants, vu que nous sommes tenus d'annoncer ces derniers, avant même leur naissance. Alors pourquoi ne pas utiliser ces informations concrètes comme base de réflexion pour évaluer les besoins réels de garde et proposer les structures pouvant y répondre ?! afin que vie professionnelle et familiale ne soient pas inconciliables...

Aujourd'hui, nous vous sollicitons pour trouver une solution, aux minimum financière, afin nous soutenir pour pouvoir placer notre fils dans une crèche publique aux mêmes conditions que nous aurions dans une crèche communale.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, cher(e)s municipales(aux), nos cordiales salutations.

Caroline Monnet et
Yves Bianchi-Pastori



Monsieur
Yves Filippozzi
Président du Conseil communal de
Blonay – Saint-Légier
Roue du Village 35
1807 Blonay

PAR COURRIER A
Lausanne, le 21 novembre 2022
FS/MB N.ref : 31-1-3

BLONAY - SAINT-LÉGIER - PA « Le Château »
Décision de la Cheffe du département du DITS du 4 octobre 2022

Monsieur le Président du Conseil communal,

Nous avons l'honneur de vous transmettre copie du courrier de notre courrier adressé ce jour à la Direction générale du territoire et du logement, par lequel nous revenons sur la décision prise par la cheffe du Département DITS de lever l'opposition de Pro Natura Vaud et d'approuver le PA Le Château.

Il nous paraît que le contenu de ce courrier, ou du moins quelques extraits significatifs, devrait être portés à la connaissance des conseillères communales et des conseillers communaux. En effet, le Conseil communal avait adopté ce plan d'aménagement et son règlement en date du 30 novembre 2021, alors que, manifestement, l'application des lois protégeant la nature et les eaux n'était pas garantie. Pro Natura Vaud craint que la nécessaire correction « des erreurs du passé » prendra de son actualité dans un avenir proche.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous réserverez à notre courrier et nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Pour Pro Natura Vaud

Michel Bongard
Secrétaire général

Annexe ment,



COPIE



DITS
Direction générale du territoire et
du logement - DGTL
Monsieur Yves Noirjean
Directeur de l'aménagement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

PAR COURRIER A
Lausanne, le 21 novembre 2022
FS/MB
N/ref : 31-1-3

**BLONAY - SAINT-LÉGIER - PA «Le Château»
Décision de la Cheffe du département du DITS du 4 octobre 2022**

Monsieur le Directeur,

N'ayant pas retiré son opposition déposée lors de l'enquête publique, Pro Natura Vaud a reçu par courrier recommandé la notification de la décision mentionnée en titre.

Partant du principe que votre autorité prend des décisions exemplaires et cohérentes, Pro Natura Vaud estime que les dispositions de l'art. 15 al. 3 LAT n'ont pas été correctement examinées pour autoriser le classement en zone à bâtir des terrains situés dans la partie sud-est du PA.

Ce sont d'ailleurs tout particulièrement ces surfaces qui sont visées par les griefs exprimés par Pro Natura Vaud dans son opposition. Nous relevons l'absence de compensation à l'atteinte aux valeurs naturelles que provoqueront les nouvelles constructions, principalement l'EMS (paragraphe L de la décision). La mesure de compensation demandée par Pro Natura Vaud est la remise à ciel ouvert et la renaturation du ruisseau des Toilettes.

Plus précisément, les terrains concernés ne remplissent pas l'exigence d'être propres à la construction (art.15 al.3 let.a LAT), car il sont exposés à un danger d'inondation moyen. En application de la Loi sur les eaux, la capacité hydraulique du ruisseau doit être augmentée par sa remise à ciel ouvert et doit impliquer une affectation du tracé en zone des eaux selon l'art. 17 LAT.

Une telle affectation a pour conséquence de réduire l'assiette de la zone à bâtir 15 LAT et par suite d'augmenter d'autant la densité du bâti.



Les lenteurs de la Division de l'économie hydraulique – DGE (paragraphe W de la décision,) ne changent rien à l'incohérence du préavis municipal, ni à l'obligation de la DGTL de fournir des évidences démontrant qu'un terrain affecté en zone à bâtir ne comporte pas de dangers qui le rendent impropre à la construction.

Les vœux de la Municipalité, dans l'amendement déclaratif à son préavis pour un nouveau tracé du cours d'eau, ne remplacent pas des mesures effectivement contraignantes, comme l'a jugé le DITS (paragraphe T de la décision).

Il n'y a pas encore d'entreprise de correction fluviale dans le périmètre du PA. Une fois constituée, l'ECF devra respecter les dispositions légales relatives aux eaux ce qui devrait logiquement entraîner la révision des affectations du PA. Celle-ci interviendra ainsi largement avant les 15 ans de stabilité du PA légalement requis. Ceci est une autre incohérence, au regard de l'exigence de coordination des procédures de l'art. 25a LAT.

Par ailleurs, la renaturation du ruisseau des Tollettes, qui serait prévue dans les plans de l'ECF financée par un EMPD, ne remplacera pas l'obligation du promoteur de compenser par une renaturation l'impact de constructions qui seront situées sur une surface encore non bâtie.

De plus, ces mêmes terrains ne remplissent pas l'exigence que leur disponibilité soit garantie sur le plan juridique (art. 15 al. 3 let. d, LAT), donc ils ne peuvent pas être classés en zone à bâtir, car des charges de non-bâtir en grevent une partie affectée en zone de centre art. 15 LAT.

Le Conseil d'Etat dans son jugement R9 231 2021 du 16 mars 2022 a enregistré au paragraphe 4 des Faits qu'un acte de donation en faveur de la Commune de Blonay faisait obstacle aux affectations planifiées dans le PA. Un Conseiller communal l'a d'ailleurs exprimé dans une interpellation adressée à la Municipalité lors la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022.

Ce jugement du Conseil d'Etat a de plus relevé que la DGTL était appelée à prendre ces faits en compte dans son examen de conformité du PA. La constructibilité des terrains a ainsi été officiellement mise en doute par l'autorité supérieure. Les droits des héritiers ont aussi été rappelés à la Municipalité dans un courrier adressé que lui a adressé l'avocat Me Schwaab. Le courrier est resté sans réponse.

La DGTL était dûment informée des charges de non-bâtir grevant les terrains du PA, documentées par la copie de l'acte authentique du legs de Mme Bertha Bonjour à la Municipalité de Blonay, daté du 8 décembre 1967. Le DITS ne peut dès lors pas légitimement déclarer garantir (Décision, Considération C – En droit) que tout le PA est conforme. Il omet de distinguer que seule une parcelle du PA voit sa disponibilité pour devenir constructible être garantie par un contrat, alors que la disponibilité d'une autre parcelle destinée à devenir constructible est encore contestée.

Une enquête complémentaire modifiant la portée ou la validité du PA se révélera donc nécessaire pour entreprendre les travaux de l'ECF annoncés par la DGE.

Dans ces circonstances, l'impact des déficiences du PA précédemment relevées sera encore plus facilement démontré, avec des preuves basées sur des faits matériels ; aujourd'hui, un recours contre l'amendement insignifiant du préavis de la Municipalité levant les oppositions sur le PA serait peu opérant : même la DGTL a évalué cet amendement comme une gesticulation déclarative sans conséquence sur le PA.



Pro Natura Vaud s'est donc déterminée à ne demander un arbitrage judiciaire que si les prochaines démarches administratives qui seront entreprises pour ce PA ne seraient pas conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pro Natura Vaud

François Sugnaux
Vice-Président

Michel Bongard
Secrétaire général

Copies par courrier A :

- Municipalité de Blonay – Saint-Légier
- Président du Conseil Communal de Blonay – Saint-Légier, M. Yves Filippozzi

Copies par courriel :

- DGE, Division des ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU), M. Philippe Hohl
- Me Jean-Jacques Schwaab, représentant les héritiers de Mme Bertha Bonjour



Saint-Légier, le 28 novembre 2022

François Golay
Route des 2 Villages 21
1806 Saint-Légier

Bureau du Conseil communal
Monsieur le Président
Filippozi Yves
Route du Village 45
Case Postal 12
1807 Blonay

Monsieur le Président,

Ces quelques lignes pour vous annoncer ma décision de démissionner du conseil communal de Blonay – Saint-Légier. Ainsi, après 17 ans, j'ai fait le choix d'arrêter le mandat de conseiller que la population de notre commune m'avait confié.

Je fais ainsi de la place à une relève aussi motivée que compétente, et je suis persuadé que cette dernière saura relever les nombreux défis se présentant à notre commune.

Nous avons, à Blonay – Saint-Légier, l'opportunité et la responsabilité de pouvoir influencer très directement le cadre de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Je suis extrêmement reconnaissant d'avoir pu, je l'espère, œuvrer à l'améliorer.

Aussi, j'ai la chance d'avoir siégé au sein d'un groupe plein de dynamisme et de belles convictions. Un groupe qui a également la chance de se rajeunir et avec qui j'ai défendu des valeurs fondamentales.

J'ai le plaisir d'avoir participé au sein d'un conseil dynamique et ouvert au débat d'idées, presque toujours tourné vers le bien commun, chaque groupe poursuivant son programme en étant persuadé de faire, à sa manière, les meilleurs choix possibles pour nos habitants.

Toutefois, j'espère que ce bien commun, mais aussi l'honnêteté devant la réalité des faits et le respect des personnalités et opinions de chacune et chacun, resteront des préoccupations premières pour toutes et tous dans ce conseil. Dans cette optique, je souhaite à l'ensemble de mes collègues une belle continuation.

En vous adressant mes meilleures salutations, Monsieur le Président, je vous remercie de prendre acte de la présente avec effet immédiat.

François Golay



COMMUNE DE
Blonay - Saint-Légier
case postale 12 | 1807 Blonay

Association Sécurité Riviera
A l'attention du CODIR
Rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Municipalité
N°réf. : 61.01-JS/ps

Blonay, le 29 novembre 2022

Contribution financière - Années 2022 et 2023

Monsieur le Président du CODIR, Mesdames et Messieurs,

Jusqu'à la fin de l'année 2021, les deux anciennes communes de St-Légier - La Chiésaz (coefficient 4) et Blonay (coefficient 5) contribuaient, selon le barème en vigueur, respectivement à hauteur d'un montant de CHF 1'049'285.90 et de CHF 1'476'211.60, soit CHF 2'525'497.50.

Toutefois, au 1er janvier 2022, la nouvelle commune issue de la fusion, avec plus de 12'000 habitants, aurait dû franchir un nouveau palier (coefficient 6) et aurait dû voir sa participation augmenter, en 2022, de plus de CHF 574'450.- (projet de budget ASR 2022 = budget CHF 2'874'000.-).

L'ASR, pour 2022, s'est ainsi basée sur une population de 11'925 habitants (coefficient 5, selon statuts, mais sur la base des populations des deux anciennes communes).

Pour 2023, le budget s'élève à CHF 3'122'500.- (encore sous la norme du coefficient 5).

Si le coefficient supérieur est appliqué, nous devrions atteindre quelque CHF 3'800'000.-.

Cette augmentation (et les prévisions pour l'exercice 2023) n'est simplement pas tolérable pour des prestations qui sont restées identiques, sans aucune prestation supplémentaire ni même complémentaire (augmentation de présence, par exemple).

Cet état de fait n'a pas échappé à la COFIN et à la COGEST, ces deux commissions partageant la même préoccupation. Par ailleurs, une interpellation avait été déposée au Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz (M. Viénet - 27 novembre 2017).

Il faut aussi se rappeler que les deux anciennes communes avaient déjà fait part de leur intention de se retirer de l'association en 2019. Des discussions avaient alors eu lieu, menant votre association à contacter le professeur Soguel afin d'étudier différentes variantes de participation financière (et, partant, des coefficients existants). Nous avons alors salué cette démarche constructive.

Malheureusement, nous sommes toujours dans l'attente de la transmission de ce rapport ou, à tout le moins, d'une synthèse des propositions ou possibilités qui pourraient se présenter.

Nous sommes maintenant en 2022, sans qu'aucune proposition ou solution n'ait été soumise. Cela n'est plus tolérable.

Nous sollicitons donc, dans l'attente de ces propositions, un moratoire sur la contribution financière de la commune de Blonay - Saint-Légier, à hauteur des contributions des deux anciennes communes, comme indiqué dans le deuxième alinéa de ce courrier ainsi que dans le projet de budget 2023, page 13 (en annexe).

Route du Village 45 | CP 12 | 1807 Blonay | 021 564 02 00 | www.blonay-saint-legier.ch | administrationgenerale@bstl.ch



2

Il est de surcroît nécessaire et urgent que des propositions concrètes interviennent dans les prochains mois.
Dans l'attente de votre prochaine prise de position, nous vous présentons, Monsieur le Président du CODIR,
Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

le syndic
A. Bovay

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le secrétaire
J. Steiner

Annexe(s) :

- Interpellation M. Viénet du 27 novembre 2017
- Communications aux conseils communaux de St-Légier - La Chiésaz (15-2019) et Blonay (7-2019)
- Courrier à l'ASR du 14 mai 2019
- Page 13 du projet de budget, expliquant la situation actuelle aux membres du Conseil communal

Copie à :

- Bureau du Conseil communal (pour lecture à la séance du Conseil communal du 29 novembre)
- Mme la Présidente de la COFIN
- M. le Président de la COGEST



La **Municipalité de Blonay – Saint-Légier** met au concours un poste de

**CHEF DE PROJET DURABILITÉ A 50-70 %
(CDD 3 ans)**

Le poste est rattaché au Service de l'urbanisme et des travaux

Missions du poste

- Développer et coordonner les projets du domaine « développement durable, énergie et environnement »
- Coordonner la mise en œuvre du programme politique énergétique de la Commune
- Développer les instruments nécessaires au pilotage
- Initier et proposer des projets, appuyer et orienter la Municipalité dans ses démarches
- Promouvoir la mise en œuvre cohérente des prestations communales
- Organiser et participer aux séances des commissions et groupe de travail
- Gérer le suivi des indicateurs « Cité de l'Énergie »
- Organiser des actions de sensibilisation à tous les niveaux (politique, population, personnel, entreprises)
- Organiser des démarches participatives

Profil et aptitudes

- Formation universitaire dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement ou de la durabilité
- Formation ou expérience en gestion de projets
- Excellente maîtrise des logiciels Office (Word, Excel, Outlook)
- Expérience de quelques années dans les domaines de l'énergie, du climat ou de la durabilité
- Connaissances spécifiques sur plusieurs thèmes liés à l'énergie, au climat et à la durabilité
- Connaissances de base de la politique énergétique et climatique de la Confédération et du Canton de Vaud, un atout
- Très bonnes compétences en matière de communication (expression orale, compétences rédactionnelles, sens du contact)
- Attitude proactive, force de proposition, esprit innovateur
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Esprit d'équipe

Entrée en fonction

- A définir

Dossier de candidature complet (CV, copies des diplômes, certificats de travail et prétentions de salaire) à transmettre, d'ici **au xxxx** au plus tard, sur le site **www.jobup.ch exclusivement.**

Informations complémentaires auprès de M. Roan Vallat (021 564 02 50), chef du Service de l'urbanisme et des travaux.



La **Municipalité de Blonay – Saint-Légier** met au concours un poste de

**CHEF DE PROJET DURABILITÉ A 50-70 %
(CDD 3 ans)**

Le poste est rattaché au Service de l'urbanisme et des travaux

Missions du poste

- Développer et coordonner les projets du domaine « développement durable, énergie et environnement »
- Coordonner la mise en œuvre du programme politique énergétique de la Commune
- Développer les instruments nécessaires au pilotage
- Initier et proposer des projets, appuyer et orienter la Municipalité dans ses démarches
- Promouvoir la mise en œuvre cohérente des prestations communales
- Organiser et participer aux séances des commissions et groupe de travail
- Gérer le suivi des indicateurs « Cité de l'Énergie »
- Organiser des actions de sensibilisation à tous les niveaux (politique, population, personnel, entreprises)
- Organiser des démarches participatives

Profil et aptitudes

- Formation universitaire dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement ou de la durabilité
- Formation ou expérience en gestion de projets
- Excellente maîtrise des logiciels Office (Word, Excel, Outlook)
- Expérience de quelques années dans les domaines de l'énergie, du climat ou de la durabilité
- Connaissances spécifiques sur plusieurs thèmes liés à l'énergie, au climat et à la durabilité
- Connaissances de base de la politique énergétique et climatique de la Confédération et du Canton de Vaud, un atout
- Très bonnes compétences en matière de communication (expression orale, compétences rédactionnelles, sens du contact)
- Attitude proactive, force de proposition, esprit innovateur
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Esprit d'équipe

Entrée en fonction

- A définir

Dossier de candidature complet (CV, copies des diplômes, certificats de travail et prétentions de salaire) à transmettre, d'ici au xxxx au plus tard, sur le site www.jobup.ch exclusivement.

Informations complémentaires auprès de M. Roan Vallat (021 564 02 50), chef du Service de l'urbanisme et des travaux.



EPT annexe au budget 2023

Services	Budget 2022	Effectif 2022	Budget 2023
Administratoir Générale	5.65	5.65	6.45
Office de la population	4.40	4.40	4.40
Ressources humaines	2.20	2.20	2.20
Finances	5.05	5.65	5.65
Urbanisme et travaux	10.45	10.85	10.98
Eau potable	3.00	3.00	3.00
Développement durable	-	-	0.60
Voirie	13.67	14.00	14.00
Déchets	2.75	2.75	2.75
Espaces verts	6.80	6.80	7.70
Patrimoine arboré	-	-	1.00
Forêts	9.00	9.00	8.00
Bâtiments	20.10	20.65	20.65
Eglises	1.00	1.00	1.00
Centre socioculturel Maison Picson	9.16	9.16	9.76
Bibliothèque	2.60	2.60	2.60
Accueil familial de jour	0.40	0.40	0.40
Secrétariat des écoles	0.40	0.40	0.40
	96.63	98.51	101.54

Remarques:

- 1) Les EPT ne comprennent pas : le machiniste et les auxiliaires, les collaborateurs auxiliaires dévolus à l'église, les surveillants de piscine, les patrouilleurs scol., le dentiste scolaire et autre personnel auxiliaire dévolu aux écoles, les aides de déchetterie
- 2) Ne sont pas compris non plus les apprentis (jeunes en formation)

Engagements effectués en 2022		Eléments financiers
Finances	Engagement d'une jeune collaboratrice à 60% effectuant la maturité professionnelle en cours d'emploi dès septembre 2022	45 300.00
Urbanisme et travaux	Diminution du taux d'activité d'un collaborateur de 10%	-17 650.00
	Engagement d'un jeune collaborateur à 50% effectuant la maturité professionnelle en cours d'emploi dès août 2022	37 700.00
Voirie	Annualisation du poste d'une collaboratrice saisonnière - augmentation de 33% dès novembre 2022	35 510.00
Bâtiments	Rééquilibrage de l'effectif du secteur Blonay engagement de 255%. Dont 200% inclut dans le budget 2022, 50% engagement en remplacement de l'entreprise de nettoyage et 5% attribué à une collaboratrice en place suite à la cessation d'activité d'une collaboratrice auxiliaire.	45 500.00
		146 360.00
Engagements à venir en 2023		Eléments financiers
Administration générale	Engagement d'un délégué à la communication à 50%	48 300.00
	Engagement d'un archiviste à 50% (actuellement 20%), taux préconisé par les archives cantonales pour la taille de notre commune	31 900.00
Urbanisme et travaux	Augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice de 67 à 80%, ce qui correspond au nombre d'heures supplémentaires payées chaque année.	18 000.00
Développement durable	Engagement d'un chef de projet durabilité à 60%	59 900.00
Espaces verts	Engagement d'un collaborateur à 100% pour rééquilibrer l'effectif (de Blonay)	69 710.00
	Diminution du taux d'activité d'un collaborateur de 10%	-12 842.00
Patrimoine arboré	Le poste sera détaché du service des forêts et rattaché au Service des espaces publics	0.00
Maison Picson	Engagement d'un travailleur social hors murs (TSHM) à 60%.	46 900.00
		261 868.00



<p>Préavis Municipalité 31/2022 publié sur le site</p> <p>Personnel communal</p>	<p>Rapport COFIN publié sur site sur base du préavis 31/2022 publié sur le site de la commune</p> <p>Personnel communal</p>	<p>Eléments modifiés par la Municipalité pour donner suite aux corrections qu'elle a portées le 22.11.2022 à la connaissance de la COFIN</p> <p>Personnel communal</p>
<p>Les effectifs figurant en page 91 dans le rapport publié sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectifs au 31.12.2021 = 94,63 ETP - au 31.12.2022 = 98,48 ETP - au budget 2023 = 102,93 ETP <p>Modifiés par la suite, ils sont devenus de</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 31.12.2021 = 96,63 ETP - au 31.12.2022 = 98,51 ETP - au budget 2023 = 101,54 ETP <p>par différence : 1,43 ETP</p>	<p>Amendement - Tableau des charges par nature comptes 301, 303, 304 et 305 (page 76) La COFIN refuse l'augmentation de 4,45 ETP prévue dans le budget 2023 et veut garder ce nombre à 98,48 ETP. Les montants prévus pour le personnel administratif & d'exploitation (compte 301), assurances sociales (compte 303), caisses de pensions & de prévoyance (compte 304) et assurances accidents & maladie (compte 305) sont ainsi amendés et réduits de Fr. 560'000.-</p> <p>Conclusions (...) les membres de la COFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis de la municipalité présenté, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter le budget 2023 amendé et qui se résume comme suit : - Dépenses : CHF 79'594'845.00 - Recettes : CHF 79'398'230.00 - Excédent de charges CHF 196'615.00 <p>Dans le cadre de la présentation de la fusion, les deux municipalités s'étaient engagées d'une part à garder tout le personnel communal et d'autre part à n'effectuer aucun engagement. Or, il ressort du tableau remis qu'il y avait 94.63 ETP au 1.1.2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les augmentations de postes passent de 4,45 à 3,03 pour un coût de CHF 261'868.00. - Les montants prévus pour le personnel administratif & d'exploitation (compte 301), assurances sociales (comptes 303), caisses de pensions & de prévoyance (compte 304) et assurances accidents & maladie (compte 305) sont ainsi amendés et réduits de Fr. 261'868.00 <p>Conclusions (...) les membres de la COFIN vous proposent, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis de la municipalité présenté, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter le budget 2023 amendé et qui se résume comme suit : - Dépenses : CHF 79'892'977.00 - Recettes : CHF 79'398'230.00 - Excédent de charges CHF 494'747.00

	<p>et 98.48 ETP au 31.12.2022, soit une augmentation de 3,85 ETP, ce qui n'est pas acceptable.</p> <p>En outre, le budget de fonctionnement 2023 prévoit 102.93 ETP, soit une nouvelle augmentation de 4.45 ETP ou 4,5186 %.</p> <p>Comme déjà indiqué dans le rapport sur le budget 2022 (préavis 20/2022), il est pratiquement certain qu'il existe des doublons au sein de certains postes de l'administration communale.</p> <p>Fort de ce constat, la Municipalité s'était engagée d'une part à ne pas réengager en cas de départ naturel sans une analyse approfondie et d'autre part à fournir à la COFIN une vision à 5 ans du nombre d'ETP.</p> <p>La COFIN n'a pas reçu de document sur cette planification à venir. La COFIN souligne aussi que si la fusion n'a pas vocation à générer des économies, elle a notamment pour but d'utiliser les ressources de manière économe et d'optimiser au maximum les ressources. Or, des départs sont annoncés au sein du personnel communal.</p> <p>Avant d'engager, il faut optimiser les postes en fonction du besoin. Enfin, la COFIN a été unanime sur le fait qu'elle ne visait pas à supprimer des créations de postes en tant que telles, mais que, faute de disposer du programme de législature et d'informations minimales sur le cahier des charges afférents à ces postes, il n'était pas raisonnable d'avaliser leur concrétisation.</p>	
--	--	--